

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

District de Luxembourg

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH



BUDGET 2014

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	212	Invalidité
	220	Troisième âge
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	261	Aides aux sinistrés
	263	Aides aux nécessiteux
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	410	Agriculture, sylviculture, viticulture
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	430	Tourisme

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	740	Services de santé publique
	790	Autre santé
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	911	Education précoce
	912	Education préscolaire
	913	Enseignement primaire
	930	Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Agriculture, sylviculture, viticulture		410
Aides aux nécessiteux		263
Aides aux sinistrés		261
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Jeunesse		259
Autre santé		790
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres Services culturels		839
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bibliothèques		837
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
		640
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Enseignement primaire		913
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Invalidité		212
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Précarité sociale		260
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Troisième âge		220
Voirie vicinale		624

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Caractéristiques Générales

Population au 01.03.2011	3 691	Superficie de la commune	17,420 km ²
Population au 31.12.2012	3 863	Superficie des bois appartenant à la commune	305,000 ha
31.12.2013	3 963	Superficie des prés et terres labourables appartenant à la commune	28,000 ha
31.12.2014 (estimation)	4 071	Voirie: vicinale	12,000 km
		rurale	21,000 km

Fiscalité

Taux annuels	Impôt foncier					Impôt commercial communal	Remarques
	A	B	B 1 / B 2	B 3 / B 4	B 5 / B 6		
2012	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	270,00	
2013	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	270,00	
2014	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	290,00	

TAXES D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

Taxes d'eau

Taxes d'élimination des déchets

	Approvisionnement en eau			Utilisation de la canalisation			Enlèvement des ordures		
	par m3 d'eau	taxe fixe par an	Remarques	par m3 d'eau	taxe fixe par an	Remarques	par m3 d'ordures	taxe fixe par an	Remarques
Montant des taxes au 31.12.2012	1.50 (H.T.)	2.48 (H.T.)	taxe normale		0.75	taxe normale - agriculteurs: taxe calculée sur forfait de 200m3/an (eau utilisée par le ménage, l'eau utilisée dans le cadre des activités agricoles étant imunitée)		225.00 225.00 285.00	ménage à 1 personne ménage à 2 personnes et plus, assurant le compostage privé ménage à 2 personnes et plus
Montant des taxes au 31.12.2013	2,50€/m3 (HT) 0,90€/m3 (HT) 1,20€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT) 19,00€/mm/an (HT) 15,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages secteur industriel secteur agricole	2,00€/m3 0,78€/m3 1,00€/m3	15,00€/EHM/an 64,00€/EHM/an 50,00€/EHM/an	secteur des ménages secteur industriel secteur agricole		225.00 225.00 285.00	ménage à 1 personne ménage à 2 personnes et plus, assurant le compostage privé ménage à 2 personnes et plus
Montant des taxes au 31.12.2014	2,50€/m3 (HT) 0,90€/m3 (HT) 1,20€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT) 19,00€/mm/an (HT) 15,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages secteur industriel secteur agricole	2,00€/m3 0,78€/m3 1,00€/m3	15,00€/EHM/an 64,00€/EHM/an 50,00€/EHM/an	secteur des ménages secteur industriel secteur agricole			modifications suivant décisions à prendre en cours d'exercice (adaptation à la loi)

RELEVÉ DU PERSONNEL COMMUNAL

(Emploi salarié)

Personnel suivant statut	Années		Postes de personnel en place au							
	31 décembre 2005		31 décembre 2011		31 décembre 2013		31 décembre 2014			
	A	B	A	B	A	B	A	B		
1. Fonctionnaires*										
- plein temps (40 h/s)	5	200,00	5	200,00	4	160,00	4	160,00		
- mi-temps (20 h/s)	1	20,00	2	40,00	2	40,00	2	40,00		
- temps partiel (x h/s)					1	30,00	1	30,00		
Sous-total 1:	6	220,00	7	240,00	7	230,00	7	230,00		
2. Salariés à tâche intellectuelle (anciens employés privés au service d'une commune)										
- plein temps (40 h/s)	3	120,00	3	120,00	5	200,00	5	200,00		
- mi-temps (20 h/s)			1	20,00	1	20,00	1	20,00		
- temps partiel (x h/s)										
Sous-total 2:	3	120,00	4	140,00	6	220,00	6	220,00		
3. Salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)**										
- plein temps (40 h/s)	11	440,00	12	480,00	11	440,00	11	440,00		
- mi-temps (20 h/s)										
- temps partiel (x h/s)	2	66,50								
Sous-total 3:	13	506,50	12	480,00	11	440,00	11	440,00		
TOTAL GENERAL:	22	846,50	23	860,00	24	890,00	24	890,00		

Légende:

A: Nombre d'agents en place
 B: Total des heures de travail par semaine fournies par les différents agents sous A avec :

1) pour le "plein-temps"
 B= multiple de 40 h/s

2) pour le "mi-temps"
 B= multiple de 20 h/s

3) pour le "temps partiel"
 B=total des heures fournies par les différents agents sous A exprimé en heures par semaine

Pour les agents dont le cadre normal plein temps correspond à une fraction d'un poste de 40 h/s, il y a lieu de les convertir en équivalents - postes de 40 heures par semaine

Exemple:

20 heures d'un cadre de 20 heures correspond à un équivalent poste de 40 heures/semaine

18 heures d'un cadre de 25 heures correspond à un équivalent poste de $18/25 \times 40 = 28,8$ heures/semaine

* y compris les employés admis au régime de pension des fonctionnaires communaux (employés communaux)

** y compris les femmes de charge

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2013	Annuité 2014			Solde au 31.12.2014
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
07.03.2007	1 500 000,00	BILL	9-154/3720/873	2007/2026	1 500 000,00	996 258,22	79 476,02	74 166,57	5 309,45	922 091,65
		CAIS	0	2014/2034	5 900 000,00	5 900 000,00	332 723,98	260 433,43	72 290,55	5 639 566,57
Totaux:						6 896 258,22	412 200,00	334 600,00	77 600,00	6 561 658,22

Engagements financiers de la Commune

1) Syndicats de commune et établissements publics placés sous la surveillance de la commune

A) Part dans les frais de fonctionnement et apports en capital

Nom du syndicat et/ou de l'établissement public	exercice	article	crédit budgétaire
Minett-Kompost	2014	3/510/648211/99001	35 000,00
Minett-Kompost	2014	3/510/648211/99002	38 600,00
Pimodi (piscine)	2014	3/823/648211/99001	181 714,74
SES (eau)	2014	3/630/648211/99001	295 000,00
SICEC (crématoire)	2014	3/626/648211/99001	447,24
SICONA (environnement)	2014	3/542/648211/99001	13 650,34
SICONA (environnement)	2014	3/542/648212/99001	70 000,00
SICONA (environnement)	2014	4/542/221	26 200,00
SICONA (environnement)	2014	4/542/238120/99001	12 000,00
SIDOR (ordures ménagères)	2014	3/510/648211/99001	99 200,00
SIGI (informatique)	2014	3/120/648211/99002	46 498,01
SIGI (informatique)	2014	3/120/648211/99003	35 744,71
SIVÉC (épuration)	2014	3/520/648211/99001	120 000,00
SYVICOL	2014	3/120/648211/99004	4 472,40

B) Part dans les intérêts et dans le remboursement d'emprunts de syndicats

Nom du syndicat	montant initial de l'emprunt	solde au 31.12	exercice	article	crédit budgétaire

2) Cautions accordées par la Commune

Nom du cautionné	Autorisation Date	montant	nature (emprunt / compte courant)	durée

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques					
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées					
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	0,00	113 689,02	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	0,00	113 689,02	0,00		
	- restants de 2012					
	Total 036	0,00	113 689,02	0,00		
	Total général 0	0,00	113 689,02	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques					
2/112/	112 Organisation des élections et référendums					
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	8 000,00	8 000,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	0,00	8 000,00	8 000,00		
	Total 112	0,00	8 000,00	8 000,00		
2/120/	120 Coordination administrative					
706070	Services de communication et de télévision	30,00	30,00	30,00		
<i>706070/99001</i>	<i>produit des téléphones à prépaiement</i>	30,00	30,00	30,00		
	- produit des téléphones à prépaiement: * centres culturels					
707250	Taxes de chancellerie	12 000,00	10 000,00	11 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie</i>	12 000,00	10 000,00	11 000,00		
	- taxe d'autorisation pour les établissements industriels, suivant délibération du 5.7.1990, approuvée par arrêté g.d. du 4.9.1990 * délibération de ce jour: 25.00EUR à partir du 1er janvier 2002					
	- taxe de chancellerie: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983 (certificats); délibération du 8.7.1988, approuvée le 1.8.1988 (lettres de rappel);					

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative					
	délibération du 28.5.1990, approuvée par arrêté g.d. du 20.6.1990 (cartes d'identité) * délibération du 15 janvier 1993, approuvée le 26 mars 1993 par l'autorité supérieure portant modification de la délibération du 24.2.1983 * décision du 29 novembre 2001 portant refixation du catalogue des taxes de chancellerie dans le cadre de l'introduction de la monnaie unique EURO * décision du 6 novembre 2007, modification de la taxe pour la délivrance d'autorisations de bâtir et introduction d'une taxe de chancellerie dans le cadre de l'introduction de dossiers PAP - abolition des certaines taxes à partir du septembre 2011 dans le cadre de la mise en route du système MaCommune (commande de certains documents par voie de l'Internet)					
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	500,00	500,00	500,00		
744400/99001 G	Subvention Ministère Stages Etudiants - remboursement de la part incombant aux lycées respectifs dans le cadre de l'acceptation d'élèves en stages	500,00	500,00	500,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	76 000,00	78 000,00	78 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les majorations biennales - participation à raison de 75% dans les majorations biennales des fonctionnaires du secrétariat et de la recette, suivant arrêté grand-ducal du 4.4.1964	76 000,00	78 000,00	78 000,00		
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	12,50	12,50	12,50		
744612/99001 G	Participation de l'Etat dans le produit du timbre de la carte d'identité - part dans le produit du timbre de la carte d'identité * loi du 26 janvier 1953 et règlement g.d. du 20.2.1968, revisant les montants fixés par la prédite loi	12,50	12,50	12,50		
744612/99002 G	Participation de l'Etat dans les frais de recensements - recensements agricoles (15 mai et 1er décembre) et fiscal (15 octobre) - plus de recensement fiscal à partir de 2013	0,00	0,00	0,00		
746000	Indemnités d'assurance touchées	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre * remboursements pour dégâts causés	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
748310 G	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales		0,00	0,00	0,00		
<i>748310/99001 G</i>	<i>Remboursement du congé politique d'un(e) salarié(e) du secrétariat communal</i>		0,00	0,00	0,00		
748380	Autres remboursements		1 500,00	500,00	1 500,00		
<i>748380/99001</i>	<i>autres remboursements</i>		1 500,00	500,00	1 500,00		
	- récupération des frais de publication pour projets de classe 1 dans le cadre de la loi commodo-incommodo						
	- remboursements divers						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines		0,00	34 100,00	0,00		
<i>748391/99001</i>	<i>*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>		0,00	34 100,00	0,00		
	- en 2013: décomptes pour 2012 et 2013 (voir tableau en annexe)						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale		23 469,34	25 000,00	5 000,00		
<i>748392/99001</i>	<i>*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs</i>		23 469,34	25 000,00	5 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales		500,00	100,00	100,00		
<i>755300/99001</i>	<i>inérêt OP</i>		500,00	100,00	100,00		
	* intérêts perçus dans le cadre de la mise en oeuvre d'ordonnances de paiement, pour paiements tardifs						
	Total 120		115 011,84	149 242,50	97 142,50		
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080	Services culturels		0,00	0,00	3 000,00		
<i>706080/99001</i>	<i>participation jumelage</i>		0,00	0,00	3 000,00		
	- participation évent. de particuliers aux frais (le cas échéant)						
	Total 140		0,00	0,00	3 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)					
707110	Impôt foncier	54 000,00	54 892,80	54 000,00		
707110/99001	Impôt foncier	54 000,00	54 892,80	54 000,00		
	- taux fixés en séance du conseil communal du 16 juillet 2012: A= 240%; B1= 370%; B2= 240%, B3= 130%, B4= 130%, B5= 240%, B6= 240%					
707120	Impôt commercial	2 721 809,16	2 554 283,12	2 461 191,70		
707120/99001	Impôt commercial	2 721 809,16	2 554 283,12	2 461 191,70		
	- taux fixé en séance du 17.07.2013 (augmentation de 270% à 290%); estimation faite sur base de la circulaire ministérielle du 13.11.2013, N°: 3105					
707140	Taxe sur les chiens	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- délibération du 2.12.1988, approuvée par arrêté g.d. du 30.12.1988: 1.000.-F (24.79EUR) par chien par an					
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	5 965 797,42	5 987 871,15	6 402 569,82		
744510/99001 G	Fonds Communal de Dotation Financière	5 965 797,42	5 987 871,15	6 402 569,82		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 13.11.2013, N°: 3105					
	Total 170	8 749 606,58	8 605 047,07	8 925 761,52		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers					
748391 G	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	16 930,89	0,00	0,00		
748391/99001 G	*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	16 930,89	0,00	0,00		
	- en 2013: décomptes pour 2012 et 2013 (voir tableau en annexe)					
	- modification par la Ministère de l'Intérieur					
755210	Intérêts sur comptes courants	5 000,00	100,00	100,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	5 000,00	100,00	100,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers					
755220	Intérêts sur comptes à terme	5 000,00	3 200,00	1 500,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	5 000,00	3 200,00	1 500,00		
	Total 180	26 930,89	3 300,00	1 600,00		
	Total général 1	8 891 549,31	8 765 589,57	9 035 504,02		
2/223/	2 Protection sociale					
	223 Repas sur roues					
706060	Services de restauration (sans encadrement)	15 000,00	15 000,00	16 000,00		
706060/99001	Ventes de repas sur roues	15 000,00	15 000,00	16 000,00		
	- restructuration du service en 2008, suivant délibération du conseil communal du 31 mai 2007 et adaptation en 2010: * préparation et fourniture de repas par un restaurateur local, facturation par la commune					
	Total 223	15 000,00	15 000,00	16 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies					
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	0,00	0,00		
748800/99001	remboursement frais d'exploitation de la crèche Kannernascht	0,00	0,00	0,00		
	- RBT par la commune de Garnich, suivant accord bi-latéral sous forme de convention					
	Total 241	0,00	0,00	0,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires					
706170	Services d'encadrement	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires					
706170/99001	Service d'Accueil de la MRE facturé aux parents d'enfants scolarisés - suivant règlement-taxe approuvé par le conseil communal le 30 octobre 2009 (règlement standard, tel qu'il a été adapté par la suite - recettes encaissées par prestataire à partir de 2013, en suivant les termes de la loi	0,00	0,00	0,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	557 000,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans les frais de la MRE pour les enfants scolarisés - suivant convention signée ou à signer entre la commune et le Ministère de la Famille, respectivement avec le gestionnaire - plus de recette à ce niveau à partir de 2013, vu l'adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion d'une convention tri-partite entre la commune, l'Etat et le prestataire, suivant décision du conseil communal du 29 mars 2013 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75%.	557 000,00	0,00	0,00		
748380	Autres remboursements	0,00	79 500,00	0,00		
748380/99001	Autres remboursements - remboursement de montants trop peçus en 2012 par le gestionnaire de la MRE	0,00	79 500,00	0,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	55 050,00	59 500,00		
748800/99001	remboursement frais de fonctionnement par le gestionnaire - dans le cadre des nouvelles modalités de décompte entre Etat, Commune et gestionnaire à partir de 2013	0,00	55 050,00	59 500,00		
	Total 242	557 000,00	134 550,00	59 500,00		
2/250/	250 Jeunesse					
748380	Autres remboursements	0,00	29 500,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/250/	250 Jeunesse					
748380/99001	maison des jeunes - autres remboursements - remboursement de montants trop peçus en 2012 par le gestionnaire de la MDJ	0,00	29 500,00	0,00		
	Total 250	0,00	29 500,00	0,00		
	Total général 2	572 000,00	179 050,00	75 500,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics					
	320 Services de secours					
706150	Services régaliens	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
706150/99001	Services Sapeurs-Pompiers facturés aux bénéficiaires - il a été procédé en 2008 par délibération du conseil communal du 28 avril 2008 au vote d'un règlement communal portant introduction de tarifs à facturer pour certaines prestations des pompiers, à l'exception des interventions contre les incendies - les recettes issues de ce règlement seront comptabilisées sur cet article alors qu'une partie en sera virée au sapeurs-pompiers suivant délibération annuelle du conseil communal. - tarifs applicables: 1. frais de personnel: - pompier par heure 10.00Eur 2. Prestatzions forfaitaires: - ouverture forcée d'une porte par interv. 75.00Eur - destruction de nids de guêpes par interv. 70.00Eur - éliminatiuon de polluztions par hydrocarb. par intervention 100.00Eur - débouchage de canalisations par interv. 75.00Eur - travaux de pompage par heure 40.00Eur - appel malveillant 150.00Eur - toute autre intervention technique 50.00Eur - mise en route à partir de 2011/12	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 320	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total général 3	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	4 Affaires économiques					

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/410/	410 Agriculture, sylviculture, viticulture					
708211	Loyers et charges de terrains	6 700,00	6 700,00	0,00		
<i>708211/99001</i>	<i>fermage de propriétés non bâtis - redevances foncières</i>	6 700,00	6 700,00	0,00		
	- à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000(24.79EUR) il a été proposé au conseil communal de modifier le bail à la base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M. Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00EUR par an) - délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier500(12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibération du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11 vu l'expiration des contrats antérieurs, montant annuel 4.477,86EUR, adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+) - à partir de 2014: reprise sous la fonction 2/419, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013					
	Total 410	6 700,00	6 700,00	0,00		
2/411/	411 Agriculture					
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	16 500,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux</i>	0,00	0,00	16 500,00		
	- subside du Ministère de l'Agriculture pour la mise en état de la voirie rurale (30%): - en 2013: pas de subside relatif aux travaux exécutés en 2013 - en 2014: subside relatif aux travaux exécutés en 2014					
	Total 411	0,00	0,00	16 500,00		
2/412/	412 Sylviculture					
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	122 000,00	122 000,00	186 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture					
702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,....) - suivant plan de coupe et de culture à approuver par le conseil communal - y comprise tva au montant de: 13.777,77EUR pour 2014	122 000,00	122 000,00	186 000,00		
	Total 412	122 000,00	122 000,00	186 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse					
707250	Taxes de chancellerie	600,00	200,00	600,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : Permis de pêche - vente de permis de pêche * circulaire de M. le Commissaire de district du 23.12.1986, N°: 152	600,00	200,00	600,00		
708211	Loyers et charges de terrains	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
708211/99001	Location de la pêche, de la chasse - suivant plan de gestion et de coupe des forêts communales approuvé par le conseil communal	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
768000	Autres produits exceptionnels	500,00	500,00	500,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse - sommes non retirées des rôles: 250 - restant des 15% additionnels: 250	500,00	500,00	500,00		
	Total 413	4 800,00	4 400,00	4 800,00		
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture					
708211	Loyers et charges de terrains	0,00	0,00	6 700,00		
708211/99001	fermage de propriétés non bâtis - redevances foncières - à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000(24.79EUR) il a été proposé au conseil communal de modifier le bail à la	0,00	0,00	6 700,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture					
	base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M. Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00EUR par an) - délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier500(12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibération du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11 vu l'expiration des contrats antérieurs, montant annuel 4.477,86EUR, adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+)					
	Total 419	0,00	0,00	6 700,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel					
752000	Revenus des immobilisations financières	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudgaz) - suite à l'adhésion de la commune de Dippach à la société Sudgaz par une prise de participation (décision du conseil communal du 8 avril 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993) - chiffres suivant confirmation de la part de Sudgaz	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
	Total 422	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
2/441/	441 Transports routiers					
706040	Services de transport	2 000,00	750,00	2 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider - mise en route d'un système de ventes d'un "Night-Rider Card" à partir de 2008, suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2007: prix de la carte pour personnes entre 16 et 25 ans: 25.00Eur par an - modalités suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2008 portant approbation d'une convention entre la commune et	2 000,00	750,00	2 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers					
	l'oragisateur, respectivement suivant décision du 30 janvier 2012 portant approbation de cette convention à partir de 2012					
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
	- subside de l'Etat pour l'organisation d'un "Late-Night-Bus" dans la commune à partir de 2005 - suivant dispositions et modalités prévues par l'Etat					
	Total 441	3 700,00	2 450,00	3 700,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café					
707250	Taxes de chancellerie	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches, jeux et amusements publics	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	- taxe de prorogation pour nuits blanches * délibération du 29.11.2001: 12.00EUR par nuit blanche * délibération du 10 novembre 2006: 25.00EUR par nuit blanche, 1 nuit blanche gratuite par an pour associations					
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	0,00	0,00		
748800/99001	allocation de la Brasserie Bofferding - ristourne sur la vente de la bière Café um Bur	0,00	0,00	0,00		
	- suivant convention entre parties approuvée par le conseil communal le 6 novembre 2013					
	Total 492	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	Total général 4	153 000,00	151 350,00	233 500,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement					
	510 Gestion des déchets					
704000	Ventes de produits résiduels	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	11 000,00	11 000,00	11 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets					
	- soutien par l'Asbl. Valorlux, suite la convention entre la commune et cette association du 20 mars 2003 (soutien pour la collecte séparée du verre et de cartons d'emballage)					
705100	Ventes de marchandises	2 500,00	3 000,00	3 000,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Ventes de poubelles</i>	2 500,00	3 000,00	3 000,00		
	- délibération du 9.9.1987, approuvée par arrêté g.d. du 29.10.1987: 1.900.-F par poubelle (47.10EURO) - adjonction d'un prix pour vente de poubelles d'occasion à 1.000.-F, suivant délibération du 9 juin 1995, approuvée par l'autorité supérieure le 31 juillet (arrêté Grand-Ducal), resp. le 3 août 1995 (Ministère de l'Intérieur) (24.79EUR)					
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	315 000,00	315 000,00	417 500,00		
<i>706022/99001</i>	<i>Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures</i>	315 000,00	315 000,00	417 500,00		
	- taxes et tarifs d'enlèvement des ordures: - à partir de 2000: 7.400.-F (183.44EUR) par an pour les ménages à 1 personnes 9.000.-F (223.10EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 7.400.-F * suivant délibération du conseil communal du 31 janvier 2000 - à partir de 2001: 8.067,98.-F (soit 200.00EUR) par an pour les ménages à 1 personne 10.084,98.-F (soit 250.00EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 8.067,98.-F * suivant délibération du conseil communal du 19 janvier 2001 - à partir de 2003: 210.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 265.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 210.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003 - à partir de 2006: 225.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 285.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 225.00Eur					

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets					
	* suivant délibération du conseil communal du 22 février 2006 - redevances à adapter en cours d'exercice 2014 vu le projet de remanier le système de gestion des déchets dans la commune, sur base de la législation nouvelle à ce niveau					
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	65,00	65,00	65,00		
<i>744611/99001 S</i>	<i>SIDOR / compensation kilométrique</i>	65,00	65,00	65,00		
	- compensation des frais de transport des ordures à l'usine du SIDOR					
748380	Autres remboursements	0,00	200,00	200,00		
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement prix Eco-Card en cas de perte</i>	0,00	200,00	200,00		
	- RBT par les particuliers ayant perdu leur carte ECO-Center, suivant décision du conseil communal en 2013					
	Total 510	328 565,00	329 265,00	431 765,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées					
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	330 000,00	183 000,00	433 000,00		
<i>706023/99001</i>	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées</i>	330 000,00	183 000,00	433 000,00		
	- taxe d'utilisation de la canalisation: * à partir de 1995: 12.-F (0.30EUR) par m3 d'eau consommé, exception pour les agriculteurs: forfait de 200 m3 à prendre en considération pour le calcul de la taxe (eau à usage ménager), l'eau à usage de l'alimentation du bétail est imunité * suivant délibération du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure le 14 avril (arrêté Grand-Ducal), resp. le 25 avril 1995 (Ministère de l'Intérieur) * augmentation de la taxe à 16.-F (0.40EUR) par m3, suite à la décision du conseil communal du 30 décembre 1997, afin de résorber le déficit existant dans ce service * augmentation de la taxe à 0.50Eur par m3, suite à décision du conseil communal du 20 janvier 2003, afin de résorber le déficit existant dans ce service (à partir du 1er janvier 2003) * augmentation de la taxe à 0.75Eur par m3, suite à décision du conseil communal du 22 février 2006, afin de résorber le déficit existant dans ce service (à partir du 1er janvier 2006)					

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014												
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre												
2/520/	520 Gestion des eaux usées																	
	- jusqu'en octobre 2013, application des anicennes redevances de 2006 - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit:																	
	<table> <tr> <td></td> <td>Redevance fixe</td> <td>Redevance variable</td> </tr> <tr> <td>. secteur des ménages:</td> <td>15,00€ par EHM/an</td> <td>2,00€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur industriel:</td> <td>64,00€ par EHM/an</td> <td>0,78€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur agricole:</td> <td>50,00€ par EHM/an</td> <td>1,00€/m3</td> </tr> </table> (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)		Redevance fixe	Redevance variable	. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3	. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3	. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3					
	Redevance fixe	Redevance variable																
. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3																
. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3																
. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3																
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	250,00	250,00	250,00														
<i>706120/99001</i>	<i>Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation</i>	250,00	250,00	250,00														
	- frais avancés, en ce qui concerne la réparation de la canalisation																	
	Total 520	330 250,00	183 250,00	433 250,00														
2/542/	542 Protection de la nature																	
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00														
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement du Sicona des frais administratifs avancés</i>	750,00	750,00	750,00														
	- remboursement du Sicona-Ouest des frais administratifs avancés (forfait), en tant que commune, siège du secrétariat																	
	Total 542	750,00	750,00	750,00														
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement																	
705100	Ventes de marchandises	130,00	130,00	130,00														
<i>705100/99001</i>	<i>vente de composteurs</i>	130,00	130,00	130,00														
	- vente de composteurs au particuliers intéressés * sensibilisation de la population pour les compostage privé, par la vente à coût modéré d'installations privées * crédit pour l'acquisition prévu à l'article 3.0730.6070																	

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement					
	* vente au particuliers au prix de 2/3 du prix d'achat, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée le 10 mai 1995 par l'autorité supérieure					
	Total 590	130,00	130,00	130,00		
	Total général 5	659 695,00	513 395,00	865 895,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs					
	612 Logements à prix réduit (social)					
708212	Loyers et charges des bâtiments	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Loyers logement concierge et ancien presbytère Dippach</i>	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	- Logement- école : 72.000 (1.784,83EUR) * délibération du 31.10.1986, approuvée le 28.11.1986, N°: 57/87/CAC: - Dippach-presbytère 84.000 (2.082,31EUR) augmentation de loyer à 1.000,00 /mois à partir du 1er juin 05 suivant décision du conseil communal du 15 juin 2005					
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00		
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement de frais d'électricité avancés</i>	750,00	750,00	750,00		
	* remboursement de frais d'électricité avancés: * logement de service de l'école à Schouweiler (immeubles reliés à l'alimentation de l'école)					
	Total 612	14 750,00	14 750,00	14 750,00		
2/621/	621 Places publiques					
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	495,80	495,80	495,80		
<i>741000/99001</i>	<i>taxe d'autorisation service taxis</i>	495,80	495,80	495,80		
	- taxe en relation avec des autorisations concédées pour l'exploitation de services de taxis, en vertu du règlement-taxe du 8 juin 1998, approuvé par les autorités supérieures compétente					

Article	RECETTES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/621/	621 Places publiques						
	le 10 respectivement le 15 juillet 1998 * 10.000.-F par autorisation (247.89EUR)						
	Total 621		495,80	495,80	495,80		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers		500,00	500,00	500,00		
748350/99001	Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie		500,00	500,00	500,00		
	Total 624		500,00	500,00	500,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires		3 000,00	7 000,00	7 500,00		
706200/99001	Services funéraires (confection tombes - porteurs - inhumation)		3 000,00	7 000,00	7 500,00		
	- taxe de confection de fosses: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 6.000.-F par enterrement (148.74EUR) * délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: fosse à simple profondeur: 550 Eur fosse à double profondeur: 700 Eur inhumation: 100 Eur service porteurs: 100 Eur dispersion de cendres: 50 Eur						
708216	Location en relation avec les services funéraires		2 000,00	1 500,00	1 500,00		
708216/99001	Autres locations en relation avec les services funéraires		2 000,00	1 500,00	1 500,00		
	- délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: * utilisation morgue: 100 Eur						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires		8 000,00	1 000,00	8 000,00		
741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (tombe - caveau - columbarium) au		8 000,00	1 000,00	8 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières					
	<i>cimetière</i>					
	- taxes de concession: délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 3.000.-F par concession (74.37EUR)					
	- taxe de caveau: 1.735.26					
	* à partir de 1995: caveau de 2m2: 30.000.-F/caveau de 4m2: 40.000.-F suivant décision du conseil communal du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68 resp. 991.57EUR)					
	- taxe de collumbarium: 743.68					
	* à partir de 1995: 30.000.-F/collombarium, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68EUR)					
	Total 626		13 000,00	9 500,00	17 000,00	
2/630/	630 Alimentation en eau					
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes		390 000,00	367 500,00	495 000,00	
<i>702300/99001</i>	<i>Vente d'eau</i>		390 000,00	367 500,00	495 000,00	
	- prix de consommation d'eau:					
	- à partir de 2000: 39.-F (H.T.) par m3 (0.97EUR)					
	* suivant délibération du 31 janvier 2000, modifiée par celle du 3 août 2000					
	- à partir de 2003: 1.00EUR (H.T.) par m3					
	* suivant délibération du 20 janvier 2003					
	- à partir de 2006: 1.50EUR (H.T.) par m3					
	* suivant délibération du 22 février 2006					
	- jusqu'en octobre 2013, application des anicennes redevances de 2006					
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit:					
	Redevance fixe(HT)Redevance variable					
	(HT)					
	. secteur des ménages: 5,00€/mm,compt/an 2,50€/m3					
	. secteur industriel: 19,00€/mm,compt/an 0,90€/m3					
	. secteur agricole: 15,00€/mm,compt/an 1,20€/m3					
	(application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)					
	(redevances fixes reprises à l'article 2/630/706021/99001)					
	- TVA au montant de 14.417,48Eur comprise pour 2014					
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes		35 000,00	25 000,00	149 000,00	

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau					
706021/99001	Abonnement à l'eau - frais fixes - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe(HT)Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm,compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm,compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm,compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances variables reprises à l'artcle 2/630/702300/99001) - TVA au montant de 4.339,81Eur comprise pour 2014	35 000,00	25 000,00	149 000,00		
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	3 750,00	3 750,00	3 750,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable - travaux de réparation effectués sur les conduites d'eau pour comptes de privés - montant total, tva de 109.22EUR comprise	3 750,00	3 750,00	3 750,00		
748380	Autres remboursements	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
748380/99001	remboursement par Q8 (surtaxe) * régularisation d'une situation avec la société Q8, concernnat un comptage d'eau à Bettange	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
	Total 630	434 250,00	401 750,00	653 250,00		
2/640/	640 Eclairage public					
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	12 550,00	12 550,00	12 550,00		
744611/99001 G	Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale	12 550,00	12 550,00	12 550,00		
	Total 640	12 550,00	12 550,00	12 550,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs					
	Loyers et charges des bâtiments	3 000,00	3 000,00	7 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs					
708212 708212/99001	Location emplacement GSM - redevance des P et T pour l'autorisation de mise en place d'un relais GSM à la Mairie, suivant convention avec la commune - en 2014: adjonction de conventions similaires avec Tango et Orange	3 000,00	3 000,00	7 000,00		
	Total 690	3 000,00	3 000,00	7 000,00		
	Total général 6	478 545,80	442 545,80	705 545,80		
2/790/	7 Santé					
	790 Autre santé					
706160 706160/99001	Services éducatifs cours adulte santé - droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - il s'agit d'un cours destiné garder un dos sans problèmes	1 000,00 1 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00		
	Total 790	1 000,00	0,00	0,00		
	Total général 7	1 000,00	0,00	0,00		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte					
	810 Loisirs					
706160 706160/99001	Services éducatifs cours loisirs (sport, culture) - droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 10.10.12, droit d'inscription au cours de Zumba à 25€ par trimestre	4 000,00 4 000,00	17 000,00 17 000,00	17 000,00 17 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/810/	810 Loisirs						
	- délibération du 26.09.13, droit d'inscription aux cours d'activité sportive à 75€ par cours						
	Total 810		4 000,00	17 000,00	17 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles		446,21	0,00	446,21		
<i>708213/99001</i>	<i>Location de halls de sport</i>		446,21	0,00	446,21		
	- accord de principe entre la commune de Dippach et celle de Bascharage, concernant la mise à disposition temporaire du hall sportif au profit du Handball-Club de Bascharage (loyer par soirée: 6.000.-F); suivant convention approuvée par le conseil communal le 14 avril 1994, approuvée en date du 2 août 1994, sous le N°: 57/94/CAC (148.74EUR)						
	- chiffre minimal pour 2003 et 04, étant donné que la commune de Bascharage dispose d'un local propre à partir de l'hiver 2000						
	Total 822		446,21	0,00	446,21		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles		3 995,79	3 995,79	3 995,79		
<i>708213/99001</i>	<i>Recettes provenant de la location des centres culturels</i>		3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	- redevance à payer par les utilisateurs des centres culturels de Dippach et de Bettange, pour la mise à disposition des locaux						
	- en vertu du règlement communal du 22 mars 2004, approuvé le 22 juin 2004 par le Ministère de l'Intérieur (Réf.: 4.0042), tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2012: tarifs selon les locaux loués et selon le genre de l'utilisation						
<i>708213/99002</i>	<i>Recettes charges locatives</i>		495,79	495,79	495,79		
	- prise en recette d'une caution de 20.000.- dans le cadre d'une éventuelle reprise du Café "Um Bur" à Bettange par une nouvelle tenancière (495.79EUR)						
	Total 831		3 995,79	3 995,79	3 995,79		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/850/	850 Cultes					
748380	Autres remboursements	600,00	600,00	600,00		
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement de frais d'électricité avancés</i>	600,00	600,00	600,00		
	- remboursement de frais d'électricité avancés * presbytère Schouweiler immeuble relié à l'alimentation de l'école					
	Total 850	600,00	600,00	600,00		
	Total général 8	9 042,00	21 595,79	22 042,00		
2/910/	9 Enseignement					
	910 Enseignement fondamental					
706170	Services d'encadrement	1 500,00	1 500,00	0,00		
<i>706170/99001</i>	<i>Part des parents dans les classes neiges</i>	1 500,00	1 500,00	0,00		
	- participation des parents aux frais de l'organisation d'une classe de neige, suivant délibération du conseil communal du 22 avril 2002					
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
<i>744611/99002 C</i>	<i>Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)</i>	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
	- minerval des élèves * délibération du 3.08.1992, approuvée par arrêté g.d. du 15.9.1992: 9.000.-F par an par élève dont les parents n'habitent pas la commune de Dippach (223.10EUR) * délibération du 22 février 2006, portant augmentation de ce minerval à 350,00EUR par trimestre à partir de la rentrée scolaire 2006/07 - modifications à mettre en oeuvre à partir de 2010 suite aux dispositions de la nouvelle législation scolaire, suivant règlement communal en ce sens du 30 janvier 2012 (600,00Eur par année scolaire)					
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	66 000,00	81 400,00	84 200,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans le traitement de la deuxième intervenante du précoce</i>	66 000,00	81 400,00	84 200,00		
	- à partir de 2010: remboursement par l'Etat du traitement de la deuxième intervenante au précoce au service de la commune, suivant nouvelles dispositions légales					

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental					
748380 G	Autres remboursements	3 000,00	205 545,83	1 000,00		
<i>748380/99001 G</i>	<i>Autres remboursements</i>	3 000,00	205 545,83	1 000,00		
	- remboursement de la part de l'Etat en ce qui concerne les frais de scolarisation d'enfants de personnes sous le statut de réfugié, - suivant déclaration au Ministère de l'Education Nationale - pour 2013: en plus, remboursement de la part de l'Etat de montants versés en trop dans le cadre de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant pour les années 2009, 2010 et 2011, suite aux décomptes actualisés sur base de la nouvelle législation scolaire (remboursement pour la commune de Dippach: 204.545,83€, suivant cirulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 décembre 2013, N°: 3117)					
	Total 910	74 100,00	292 045,83	88 800,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement					
706160	Services éducatifs	1 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>Cours pour adultes</i>	1 000,00	3 000,00	3 000,00		
	droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 13 juin 2008: 20.00Eur pour cours d'initiation à l'informatique - délibération du 18 décembre 2000 du conseil communal: 1.000.-F par cours pour cours de langue luxembourgeoise (24.79EUR) - délibération du 14 septembre 2007: augmentation du droit d'inscription pour cours de luxembourgeois à 50 Euro par cours - délibération du 26.09.13, droit d'inscription au cours de luxembourgeois augmenté à 130€ par cours					
744710 G	Subventions d'exploitation	1 200,00	0,00	0,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>subsidés du Ministère de l'Education Nationale cours de langue luxembourgeoise</i>	1 200,00	0,00	0,00		
	- subside du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise, suivant convention à passer le moment venu et la cas échéant					

Article	RECETTES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	Total 930		2 200,00	3 000,00	3 000,00		
	Total général 9		76 300,00	295 045,83	91 800,00		
	TOTAL GENERAL		10 843 132,11	10 484 261,01	11 031 786,82		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menus dépenses imprévues du collège échevinal		12 700,00	10 000,00	12 700,00		
<i>615243/99001</i>	<i>Menus dépenses imprévues du collège échevinal</i>		12 700,00	10 000,00	12 700,00		
	- dépenses éventuelles en relation avec la mise en dépôt ou le transport de meubles appartenant à des personnes ayant dû déguerpir de leur logement						
	- dépenses diverses						
	- autres cadeaux						
	- divers cadeaux de service						
	- suivant modification du Ministère de l'Intérieur: cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une ancienneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus)						
	- adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins		35 100,00	35 100,00	36 000,00		
<i>642110/99001</i>	<i>*College des bourgmestre et échevins - indemnités</i>		35 100,00	35 100,00	36 000,00		
	- en 2009: adaptation aux nouvelles dispositions légales en vertu d'une délibération du 12 mars 2009:						
	* bourgmestre: 2.059,20EURO N.I.100 par an						
	* échevins: 1.246,80EURO N.I.100 par an						
	à partir du 1er mars 2009						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal		10 500,00	9 000,00	10 800,00		
<i>643110/99001</i>	<i>*Conseil communal - jetons de présence</i>		10 500,00	9 000,00	10 800,00		
	- délibération du 19 octobre 2000:						
	* 600.-F N.I 100 par séance, soit 14.87EUR N.I 100 par séance						
	- délibération du 12 mars 2009:						
	* 16,36EUR N.I 100 par séance						
	Total 111		58 300,00	54 100,00	59 500,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau		500,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500/99001	<i>Fournitures de bureau pour les bureaux de vote</i> - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014		500,00	500,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien pour les bureaux de vote</i> - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122	Petit équipement		500,00	500,00	3 000,00		
608122/99001	<i>Autre petit équipement pour les bureaux de vote</i> - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014		500,00	500,00	3 000,00		
615241	Frais de réception		1 000,00	500,00	500,00		
615241/99001	<i>Frais de réception</i> - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - catering pour les membres des bureaux de vote		1 000,00	500,00	500,00		
642800	Autres indemnités		1 300,00	1 300,00	1 300,00		
642800/99001	<i>Indemnité pour les membres des bureaux de vote</i> - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - suivant les dispositions règlementaires en vigueur, en faveur des aidants ne faisant pas partie de la composition régulière des bureaux de vote		1 300,00	1 300,00	1 300,00		
643800	Autres jetons de présence		6 600,00	6 600,00	6 600,00		
643800/99001	<i>jetons de présence pour les membres des bureaux de vote</i> - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - en suivant les dispositions règlementaires, en faveur des présidents, secrétaires, assesseurs et assesseurs-suppléants des bureaux de vote		6 600,00	6 600,00	6 600,00		
	Total 112		10 900,00	10 400,00	12 900,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives		1 200,00	1 150,00	1 200,00		
642400/99001	Indemnités aux commissions consultatives / secrétaire commission scolaire		1 200,00	1 150,00	1 200,00		
	- commission scolaire: * indemnité du secrétaire: 6.000.-F N.I. 100 par an, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 7.1.1986, N°: 74/86/CAC (148.74EUR N.I. 100 par an);						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives		47 000,00	52 000,00	53 300,00		
643400/99001	Commissions consultatives - jetons de présence		47 000,00	52 000,00	53 300,00		
	- commissions consultatives - jetons de présence suivant délibération du conseil communal du 29.01.1988: 300.-F/séance, soit 7.44EUR par séance - augmentation de certains montants de jetons (présidents et secrétaires), suivant délibération du 15 juin 2006						
	Total 113		48 200,00	53 150,00	54 500,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau		14 000,00	10 000,00	11 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau		14 000,00	10 000,00	11 000,00		
	- enveloppes et imprimés 3.500 - frais de reliure 1.500 - matériel de bureau divers 6.000						
608112	Electricité		11 000,00	10 000,00	10 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune		11 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- frais de la Mairie						
608113	Gaz de canalisation		5 500,00	6 750,00	7 000,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune		5 500,00	6 750,00	7 000,00		
	- frais de la Mairie						
608121	Fournitures d'entretien		2 000,00	1 100,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative					
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i> - bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
608121/99002	<i>machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien</i> - entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau	500,00	100,00	500,00		
608122	Petit équipement	17 500,00	15 500,00	17 000,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i> - bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes	4 000,00	3 500,00	2 000,00		
608122/99002	<i>machines de bureau et matériel informatique - petit équipement</i> - entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau	4 500,00	3 500,00	4 000,00		
608122/99005	<i>machines de bureau et matériel informatique</i> - dépenses diverses * en 2012: acquisition de plusieurs ordinateurs * en 2013: acquisition de plusieurs ordinateurs et d'un projecteur * en 2014: acquisition de plusieurs ordinateurs desk-top et d'un lap-top dans l'optique d'un renouveau en continu afin de garantir le bon fonctionnement	7 000,00	7 000,00	9 000,00		
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i> - dépenses diverses	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	2 500,00	1 000,00	1 500,00		
608128/99001	<i>frais divers de fonctionnement</i> - frais de mesurage et extraits - divers équipements	2 500,00	1 000,00	1 500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	7 200,00	7 000,00	9 600,00		
611200/99001	<i>Location hardware</i>	7 200,00	7 000,00	9 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- frais de location serveur et autres						
612200	Entretien et réparations		52 000,00	53 000,00	53 500,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>		50 000,00	52 000,00	52 000,00		
	- bâtiments administratifs * augmentation substantielle à partir de 2005, vu la mise en service de la nouvelle Mairie et des frais de nettoyage en conséquence, supérieurs à ceux en relation avec le nettoyage de l'ancienne Mairie (nettoyage par entreprise)						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique</i>		2 000,00	1 000,00	1 500,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau						
612300	Contrats de maintenance		22 500,00	22 000,00	23 300,00		
612300/99001	<i>Contrat de maintenance installations techniques / ascenseur et chauffage ventilation</i>		12 000,00	12 000,00	12 300,00		
	- mairie: contrats de maintenance ascenseur et installation de chauffage						
612300/99002	<i>Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau</i>		10 500,00	10 000,00	11 000,00		
	- mairie: contrat de mainenanece copieuses et serveur informatique						
613410	Honoraires juridiques		7 000,00	10 000,00	10 500,00		
613410/99001	<i>Honoraires juridiques</i>		7 000,00	10 000,00	10 500,00		
	- frais d'honoraires à payer à l'huissier de justice et à l'avocat, chargés du recouvrement des taxes et impositions communales - frais d'avocats dans le cadre de causes communales à défendre						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise		1 500,00	500,00	500,00		
613481/99001	<i>Honoraires de consultance externe et d'expertise</i>		1 500,00	500,00	500,00		
	- frais divers						
613484	Honoraires médicaux et de soins		400,00	400,00	400,00		
613484/99001	<i>Honoraires médicaux et de soins</i>		400,00	400,00	400,00		
	- à partir de 2007: vaccination à charge de la commune du						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative					
	personnel communal contre le virus de la grippe (à titre facultatif)					
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	21 000,00	20 500,00	21 500,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	21 000,00	20 500,00	21 500,00		
	- Foyer S.A., en coassurance avec La Luxembourgeoise - adaptations à partir de 2010, vu une étude en relation avec nos contrats d'assurance par bureau tiers et conclusions en conséquence (diminution de primes et augmentation des garanties en parallèle)					
614600	Assurance responsabilité civile	8 100,00	8 050,00	8 300,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	8 100,00	8 050,00	8 300,00		
	- La Luxembourgeoise S.A. * remaniement en 2010, vu une étude par tiers concernant les assurances de la commune					
614800	Autres assurances	7 200,00	6 500,00	7 200,00		
614800/99001	Assurance accident usagers / Casco voyages de services / tableau Felten / oeuvres d'art mairie	7 200,00	6 500,00	7 200,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	26 000,00	24 000,00	26 000,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications	26 000,00	24 000,00	26 000,00		
	- publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: 3.000.00EUR - compte-rendu analytique, magazine et autres publ.: 20.000,00EUR - publicité et avis de presse: 3.000.00EUR					
615212	Voyages et déplacements - Personnel	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	- dépense à prévoir en conformité avec les dispositions légales en vigueur - prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal					
615241	Frais de réception	10 000,00	6 300,00	9 000,00		
615241/99001	Fête de fin d'année personnel	10 000,00	6 300,00	9 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative					
	- fête de fin d'année du personnel communal (augmentation des frais, vu une augmentation des effectifs du personnel, d'une part au niveau de l'enseignement et d'autre part suite à la mise en service d'une maison relais)					
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	46 000,00	46 000,00	46 000,00		
615300/99001	Frais postaux et frais de télécommunications	46 000,00	46 000,00	46 000,00		
	- taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur; frais d'affranchissement					
	- augmentation à partir de 2002, vu l'augmentation du nombre d'envois collectifs distribués par la poste					
	- à partir de 2009: prise du courrier à la poste par tiers, suivant contrat					
	- augmentation à partir de 2012, vu la mise en route de certains "Hot-Spots"					
618110	Documentation générale	2 000,00	2 000,00	2 050,00		
618110/99001	Fournitures de bureau / Documentation générale	2 000,00	2 000,00	2 050,00		
618820	Frais de formation	6 000,00	2 200,00	4 000,00		
618820/99001	Frais de formation	6 000,00	2 200,00	4 000,00		
	- formations diverses et en particulier formation spécifiques des salariés à tâche manuelle pour la conduite de certains engins					
621000	Rémunérations des salariés	629 000,00	625 000,00	667 300,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	425 000,00	410 000,00	444 500,00		
	en 2014:					
	- 1 secrétaire, 2 rédacteurs, dont un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps et un à 75%					
	- 1 receveur					
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	157 000,00	155 000,00	162 800,00		
	- 1 employée communale à mi-temps					
	- 2 employés communaux à temps plein					
621000/99003	*Rémunérations de base-salariés à tâche intellectuelle	39 000,00	52 000,00	52 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative					
	- 1 salariée avec CDD, afin de reprendre les heures qui ne peuvent être prestées par le rédacteur à mi-temps avec congé politique					
621000/99005	<i>*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire</i>	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- suivant règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes syndiqués de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement					
621000/99006	<i>cadeaux au personnel</i>	0,00	0,00	0,00		
	- divers cadeaux de service - cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une ancienneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus) - adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes - modification par le Ministère de l'Intérieur, reprise sous l'article 3/111/615243/99001					
623000	Charges sociales (part patronale)	126 700,00	126 300,00	137 200,00		
623000/99001	<i>*rémunération charges patronales -fonctionnaires</i>	100 000,00	98 000,00	107 600,00		
	en 2014: - 1 secrétaire, 2 rédacteurs, dont un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps et un à 75% - 1 receveur					
623000/99002	<i>*rémunération charges patronales -employés communaux</i>	21 000,00	20 500,00	21 800,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 2 employés communaux à temps plein					
623000/99003	<i>*rémunération charges patronales -salariés à tâche intellectuelle</i>	5 700,00	7 800,00	7 800,00		
	- 1 salariée avec CDD, afin de reprendre les heures qui ne peuvent être prestées par le rédacteur à mi-temps avec congé politique					
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	300,00	300,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative					
641000/99001	licences informatiques - réservation des noms de domain - internet - à partir de 2014: diverses autres licences viendront s'ajouter	300,00	300,00	4 000,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	580,00	570,00	590,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse - indemnité pour pertes de caisse * indemnité annuelle de 2.400.-F N.I.100, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 31.12.1985, N°: 701/85, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (59.49EUR N.I 100) * adaptation à partir de 2005 à la législation en vigueur, suivant délibération du 31 janvier 2005, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (74.37EUR N.I 100), vu l'augmentation de la population communale	580,00	570,00	590,00		
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00		
642800/99001	Recensements - indemnités - plus de recensement fiscal à partir de 2013	0,00	0,00	0,00		
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	1 000,00	100,00	1 000,00		
646500/99001	frais d'enregistrement	1 000,00	100,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	250,00	250,00	250,00		
648110/99001 P	Subventions Enrôlés de Force (section sud-ouest)	250,00	250,00	250,00		
648211 S	Participations à caractère général	98 725,73	99 225,73	106 515,12		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du Sigi - centralisation communes - frais de centralisation suivant circulaire du SIGI du 22 novembre 2013	15 700,00	16 200,00	19 800,00		
648211/99002 S	*Participations aux frais d'exploitation SIGI	44 477,99	44 477,99	46 498,01		
648211/99003 S	- frais suivant circulaire du SIGI du 22 novembre 2013 *Location logiciel SIGI	34 195,34	34 195,34	35 744,71		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative					
648211/99004 S	- frais suivant circulaire du SIGI du 22 novembre 2013 <i>*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol</i>	4 352,40	4 352,40	4 472,40		
	- suivant circulaire du syvicol du 17 octobre 2013					
648212 S	Participations à caractère spécifique	8 500,00	4 000,00	8 000,00		
648212/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du SIGI</i>	8 500,00	4 000,00	8 000,00		
	- y compris autres frais spécifiques, tels que location de portables de lecture, intrerventions techniques, etc.					
648510 G	Fonds pour dépenses communales	66 000,00	66 000,00	17 800,00		
648510/99001 G	<i>*Fonds pour Dépenses Communales</i>	66 000,00	66 000,00	17 800,00		
	- imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique					
	- montant, suivant circulaire ministérielle du 28 octobre 2013 N°: 3107 pour l'exercice 2014					
688000	Autres impôts et taxes	0,00	200,00	5 700,00		
688000/99001	<i>*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	0,00	200,00	5 700,00		
	- décompte de 2013 en 2014					
	Total 120	1 202 455,73	1 175 745,73	1 220 705,12		
3/130/	130 Coordination technique					
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	500,00	500,00	1 000,00		
603300/99001	<i>Pneus et autres pièces de rechange</i>	500,00	500,00	1 000,00		
	- véhicules su service technique					
603500	Fournitures de bureau	600,00	300,00	600,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau</i>	600,00	300,00	600,00		
	- service technique, fournitures spécifiques					

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
603600	Carburants		2 500,00	2 500,00	2 600,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules - véhicules du service technique		2 500,00	2 500,00	2 600,00		
608121	Fournitures d'entretien		3 000,00	1 500,00	3 000,00		
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien - pour service technique communal		1 000,00	500,00	1 000,00		
608121/99003	véhicules - fournitures d'entretien - véhicules du service technique		2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608122	Petit équipement		1 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99002	machines de bureau et matériel informatique - petit équipement - équipements spécifiques pour le service technique		0,00	0,00	0,00		
608122/99003	véhicules - petit équipement		0,00	0,00	0,00		
608122/99005	machines de bureau et matériel informatique		1 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99006	acquisition mobilier		0,00	0,00	0,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		1 200,00	1 200,00	1 200,00		
608128/99001	frais divers de fonctionnement - divers menus frais en relation avec des des besoins (copies diverses, petit équipement, etc.)		1 200,00	1 200,00	1 200,00		
612200	Entretien et réparations		3 000,00	2 000,00	3 000,00		
612200/99003	Entretien et réparations - Véhicules - véhicules du service technique		3 000,00	2 000,00	3 000,00		
612300	Contrats de maintenance		12 000,00	12 000,00	14 500,00		
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau		12 000,00	12 000,00	14 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
	- contrat de maintenance du "Système d'informaiton géographique" - acquisition programme de gestion des projets et maintenance						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)		1 000,00	1 000,00	1 050,00		
614100/99001	Assurances sur véhicules - les trois véhicules du service technique		1 000,00	1 000,00	1 050,00		
618120	Documentation technique		500,00	100,00	500,00		
618120/99001	Documentation technique		500,00	100,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés		194 534,60	189 800,00	211 300,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires - 1 ingénieur technicien		119 000,00	119 000,00	121 300,00		
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux - 1 technicien, sous le statut d'employé communal		17 534,60	26 800,00	44 000,00		
621000/99003	*Rémunérations de base - salariés à tâche intellectuelle - 1 salarié sous CDD en vue de l'embauche comme fonctionnaire		58 000,00	44 000,00	46 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		39 865,08	39 600,00	42 800,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales -fonctionnaires - 1 ingénieur technicien		29 000,00	28 500,00	29 300,00		
623000/99002	*rémunération charges patronales -employés communaux - 1 technicien, sous le statut d'employé communal		2 315,08	3 600,00	6 650,00		
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle - 1 salarié sous CDD en vue de l'embauche comme fonctionnaire		8 550,00	7 500,00	6 850,00		
	Total 130		259 699,68	251 000,00	282 550,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception		13 500,00	13 400,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241/99001	Frais de jumelage - frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2014: festivités à Landiras		13 500,00	13 400,00	1 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)		1 500,00	1 400,00	11 000,00		
616000/99001	Frais de transport jumelage - frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2014: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants		1 500,00	1 400,00	11 000,00		
	Total 140		15 000,00	14 800,00	12 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier		2 450,00	2 450,00	2 450,00		
646100/99001	Impôt foncier - impôt foncier/propriétés communales; - impôt foncier/propriété commune de Reckange-sur-Mess		2 450,00	2 450,00	2 450,00		
	Total 170		2 450,00	2 450,00	2 450,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés		750,00	250,00	750,00		
613300/99001	Frais de banques - frais de compte, en particulier suite aux décisions des instituts bancaires de facturer des frais sur virements		750,00	250,00	750,00		
648231 G	Fonds pour l'emploi		54 436,18	51 085,66	49 223,83		
648231/99001 G	Fonds pour l'emploi - suivant circulaire ministérielle du 13 novembre 2013, N°: 3105		54 436,18	51 085,66	49 223,83		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers					
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	1 000,00	100,00	1 000,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs sur compte courant	1 000,00	100,00	1 000,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	5 800,00	5 800,00	77 600,00		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	5 800,00	5 800,00	77 600,00		
	- emprunt contracté chez la BIL					
	- y compris pour emprunt à contracter en 2014					
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	73 800,00	73 800,00	334 600,00		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	73 800,00	73 800,00	334 600,00		
	- emprunt contracté chez la BIL					
	- y compris pour emprunt à contracter en 2014					
	Total 180	135 786,18	131 035,66	463 173,83		
	Total général 1	1 732 791,59	1 692 681,39	2 107 778,95		
3/220/	2 Protection sociale					
	220 Troisième âge					
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
608128/99001	activité commission du 3ième âge	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	- activités à organiser par la commission du 3e âge (frais d'organisation)					
	- participation aux activités conjointes de quelques communes du sud					
608128/99002	repas sur roues - autres fournitures	0,00	0,00	500,00		
	- acquisition et frais divers					
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	0,00	0,00	16 000,00		
612150/99001	repas sur roues - Service de restauration	0,00	0,00	16 000,00		
	- mise en oeuvre d'un nouveau système de fourniture à partir					

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge					
	de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro)					
615241	Frais de réception	10 500,00	10 500,00	10 800,00		
615241/99001	fête de Noel pour retraités - frais divers - entre autres frais en relation avec les fêtes d'anniversaires extraordinaires	10 500,00	10 500,00	10 800,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
616000/99001	Frais de transport 3ième âge - activités à organiser par la commission du 3e âge (frais de transport)	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
642800	Autres indemnités	500,00	500,00	500,00		
642800/99001	indemnités cours de danse 3ième âge - suivant facture à présenter	500,00	500,00	500,00		
648110 P	Subventions non affectées	3 000,00	2 900,00	3 000,00		
648110/99001 P	excursions Amiperas - prise en charge de frais de transport occasionnés par des excursions organisées pour les membres de l'AMIPERAS *2014: suite à la décision du conseil communal	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
648110/99002 P	subvention aux associations - subside ordinaire de l'association Amiperas, suivant décision du conseil communal	800,00	700,00	800,00		
	Total 220	22 500,00	22 400,00	39 300,00		
3/223/	223 Repas sur roues					
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00	500,00	0,00		
608128/99001	repas sur roues - autres fournitures - acquisition et frais divers	500,00	500,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/220, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement		15 000,00	15 000,00	0,00		
<i>612150/99001</i>	<i>repas sur roues - Service de restauration</i>		15 000,00	15 000,00	0,00		
	- mise en oeuvre d'un nouveau système de fourniture à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro) - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/220, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
	Total 223		15 500,00	15 500,00	0,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		2 000,00	1 000,00	2 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>activité commission de l' égalité des chances</i>		2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	Total 230		2 000,00	1 000,00	2 000,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
608121	Fournitures d'entretien		1 000,00	300,00	1 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>		1 000,00	300,00	1 500,00		
	- crèche à Dippach						
608122	Petit équipement		500,00	200,00	1 500,00		
<i>608122/99001</i>	<i>bâtiment - petit équipement</i>		500,00	200,00	500,00		
	- crèche à Dippach						
<i>608122/99002</i>	<i>infrastructures - petit équipement</i>		0,00	0,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entrtien des infrastructures connexes						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
612200	Entretien et réparations		10 000,00	7 000,00	10 000,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>		10 000,00	7 000,00	8 500,00		
	- crèche à Dippach						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations des infrastructures</i>		0,00	0,00	1 500,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrastructures connexes						
648110 P	Subventions non affectées		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	<i>subsidés crèche</i>		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- subside de fonctionnement en faveur de la crèche à Dippach, suivant décision du conseil communal						
	Total 241		12 500,00	8 500,00	14 000,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603200	Produits d'entretien		4 000,00	4 500,00	4 500,00		
603200/99001	<i>maison relais - bâtiments - produits d'entretien</i>		4 000,00	4 500,00	4 500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
603500	Fournitures de bureau		1 000,00	600,00	1 000,00		
603500/99001	<i>maison relais - fournitures de bureau</i>		1 000,00	600,00	1 000,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente		0,00	0,00	2 500,00		
606310/99001	<i>maison relais - fourniture eau et lait</i>		0,00	0,00	2 500,00		
	- dans le cadre de la restauration des enfants						
608112	Electricité		6 375,00	6 375,00	6 450,00		
608112/99001	<i>Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>		6 375,00	6 375,00	6 450,00		
	- maison-relais à Schouweiler (part de frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation		6 800,00	5 000,00	5 500,00		
608113/99001	<i>Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune</i>		6 800,00	5 000,00	5 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires					
	- maison-relais à Schouweiler					
608121	Fournitures d'entretien	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608121/99001	maison relais - bâtiment - fournitures d'entretien	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- maison-relais à Schouweiler					
608121/99002	maison relais - matériel info. et de bureau - fournitures d'entretien	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- maison-relais à Schouweiler					
608122	Petit équipement	9 400,00	11 000,00	7 100,00		
608122/99001	maison relais - bâtiment - petit équipement	500,00	500,00	500,00		
	- maison-relais à Schouweiler					
608122/99002	maison relais - matériel info et bureau - autre petit équipement	900,00	500,00	600,00		
	- maison-relais à Schouweiler					
608122/99004	maison relais - matériel pédagogique	8 000,00	10 000,00	6 000,00		
	- maison-relais à Schouweiler, pour les besoins de travail avec les enfants					
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	1 000,00		
608128/99001	maison relais - matériel cuisine	0,00	0,00	1 000,00		
	- dans le cadre du fonctionnement de la maison-relais					
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	40 000,00	39 000,00	40 000,00		
611120/99001	maison relais - loyer	40 000,00	39 000,00	40 000,00		
	- prise en charge du loyer mensuel de 2.800Eur (adapté à l'indice) suite à la convention de bail entre la Fabrique d'église de Schouweiler et la commune de Dippach, du 4 juin 2009 approuvée par le conseil communal					
	- mise en route d'une nouvelle convention entre les parties suite à la décision du conseil communal du 26 septembre 2013, légère adaptation du loyer vu une surface louée plus grande					
612200	Entretien et réparations	6 500,00	3 100,00	4 700,00		
612200/99001	maison relais - travaux d'entretien et réparations des bâtiments	6 000,00	2 500,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires					
612200/99002	maison relais - travaux d'entretien et réparations matériels info et bureau - maison-relais à Schouweiler	500,00	600,00	700,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	500,00	800,00	800,00		
615212/99001	maison relais - frais excursions - maison-relais à Schouweiler	500,00	800,00	800,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	500,00	500,00		
615300/99001	maison relais - frais postaux et frais de télécommunications - maison-relais à Schouweiler	500,00	500,00	500,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	2 000,00	2 300,00	2 400,00		
616000/99001	maison relais - transport excursions - maison-relais à Schouweiler	2 000,00	2 300,00	2 400,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00		227 000,00
648120/99001 P	nettoyage de la MRE - suivant marché passé avec Pro-Actif pour le nettoyage régulier de la maison-relais à Schouweiler - plus de crédit à partir de 2013, vu l'adaptation des dispositions de décompte entre les partenaires, soit l'Etat, la commune et le gestionnaire, en suivant les nouvelles dispositions réglementaires mises en oeuvre par l'etat - reprise de l'article 3/242/648211/99001 vers l'article 3/242/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	0,00	0,00	0,00		
648120/99002 P	encadrement et repas MRE - suite à la convention approuvée par le conseil communal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion d'une convention tri-partite entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal du 29 mars 2013	0,00	0,00	0,00		227 000,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75%. - reprise de l'article 3/242/648211/99002 vers l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 P	Participations à caractère général		797 000,00	202 300,00	227 000,00		0,00
<i>648211/99001 P</i>	<i>nettoyage de la MRE</i>		27 000,00	0,00	0,00		
	- suivant marché passé avec Pro-Actif pour le nettoyage régulier de la maison-relais à Schouweiler - plus de crédit à partir de 2013, vu l'adaptation des dispositions de décompte entre les partenaires, soit l'Etat, la commune et le gestionnaire, en suivant les nouvelles dispositions règlementaires mises en oeuvre par l'etat - reprise de cet article à l'article 3/242/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
<i>648211/99002 P</i>	<i>encadrement et repas MRE</i>		770 000,00	202 300,00	227 000,00		0,00
	- suite à la convention approuvée par le conseil communal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion d'une convention tri-partite entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal du 29 mars 2013 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75%. - reprise de cet article à l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires					
688000	Autres impôts et taxes	0,00	10 000,00	0,00		
688000/99001	Remboursement à l'Etat d'un montant indûment touché - suite au décompte des dépenses en relation avec la Maison-Relais pour l'exercice 2012, entre l'Etat et la commune - avances de l'Etat trop perçues	0,00	10 000,00	0,00		
	Total 242	876 075,00	286 475,00	305 450,00		305 450,00
3/250/	250 Jeunesse					
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	3 000,00	1 500,00	0,00		
608128/99001	activité commission de la jeunesse - organisation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission de la jeunesse - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/259, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	3 000,00	1 500,00	0,00		
648211 P	Participations à caractère général	83 500,00	80 000,00	0,00		
648211/99001 P	activités organisations concertées communes du sud - activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers) - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/253, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	5 000,00	5 000,00	0,00		
648211/99002 P	activités SABA - à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.) - suivant convention à passer le moment venu - augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/253, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	78 500,00	75 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/250/	250 Jeunesse						
	Total 250		86 500,00	81 500,00	0,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants		30 000,00	30 000,00	30 000,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>subvention d'études</i>		30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	à partir de l'année scolaire 2007: - nouvelle réglementation suivant décision du conseil communal du 14 septembre 2007: - classes de 7e-4e, resp. 7e-10e: 65 Euro par an avec succès - classe de 3e resp. 11e: 75 euro par an avec succès - classe de 2e resp. 12e: 85 Euro par an avec succès - classe de 1er resp. 13e: 100 Euro par an avec succès - enseignement potsecondaire; 125 Euro par an avec succès						
	Total 251		30 000,00	30 000,00	30 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121	Fournitures d'entretien		2 000,00	500,00	1 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>maison des jeunes - bâtiment - fournitures d'entretien</i>		2 000,00	500,00	1 500,00		
	- maison des jeunes à schouweiler						
612200	Entretien et réparations		2 000,00	500,00	1 500,00		
<i>612200/99001</i>	<i>maison des jeunes - travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>		2 000,00	500,00	1 500,00		
	- maison des jeunes à schouweiler						
648120 P	Subventions affectées		0,00	0,00	0,00		83 750,00
<i>648120/99001 P</i>	<i>activités organisations concertées communes du sud</i>		0,00	0,00	0,00		5 000,00
	- activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers) - reprise de l'article 3/253/648211/99001 vers l'article 3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
<i>648120/99002 P</i>	<i>activités SABA</i>		0,00	0,00	0,00		78 750,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes					
	- à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.) - suivant convention à passer le moment venu - augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète - reprise de l'article 3/253/648211/99002 vers l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
648211 P	Participations à caractère général	0,00	0,00	83 750,00		0,00
<i>648211/99001 P</i>	<i>activités organisations concertées communes du sud</i>	0,00	0,00	5 000,00		0,00
	- activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers) - reprise de cet article à l'article 3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
<i>648211/99002 P</i>	<i>activités SABA</i>	0,00	0,00	78 750,00		0,00
	- à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.) - suivant convention à passer le moment venu - augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète - reprise de cet article à l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
	Total 253	4 000,00	1 000,00	86 750,00		86 750,00
3/259/	259 Autre Jeunesse					
603200	Produits d'entretien	500,00	0,00	0,00		
<i>603200/99001</i>	<i>home scouts - bâtiment - produits d'entretien</i>	500,00	0,00	0,00		
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	0,00	0,00	0,00		
<i>606310/99001</i>	<i>maison relais - fourniture eau + lait</i>	0,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	4 250,00	4 250,00	4 300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - home pour scouts		4 250,00	4 250,00	4 300,00		
608113	Gaz de canalisation		8 000,00	8 000,00	8 500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - en relation avec le home pour Scouts à Schouweiler		8 000,00	8 000,00	8 500,00		
608121	Fournitures d'entretien		1 000,00	0,00	0,00		
608121/99001	home scouts - bâtiment - fournitures d'entretien		1 000,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement		500,00	500,00	500,00		
608122/99001	home scouts - bâtiment - petit équipement		500,00	500,00	500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		0,00	0,00	3 000,00		
608128/99001	activités commission de la jeunesse - organsiation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission de la jeunesse		0,00	0,00	3 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières		0,00	0,00	300,00		
611200/99001	home scouts - location réservoir à gaz		0,00	0,00	300,00		
612200	Entretien et réparations		1 200,00	2 400,00	2 500,00		
612200/99001	home scouts - travaux d'entretien et réparations des bâtiments - y compris nettoyage sommaire par entreprise		1 200,00	2 400,00	2 500,00		
612300	Contrats de maintenance		0,00	0,00	1 000,00		
612300/99001	home scout - contrat de maintenance pour l'ascenseur		0,00	0,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées		1 800,00	1 750,00	1 850,00		
648110/99001 P	subventions section locale FNEL / amicale DACHSEN		1 800,00	1 750,00	1 850,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse					
	Total 259	17 250,00	16 900,00	21 950,00		
3/260/	260 Précarité sociale					
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00		80 454,32
<i>648120/99001 P</i>	<i>emploi-service de proximité</i> - service de proximité à organiser par les communes de Dippach, de Garnich et de Reckange, de concert avec l'asbl. "Objectif Plein Emploi" - loyer pour locaux à disposition à payer par service à la commune de Reckange/Mess (en 2011: 3983.06EUR) * suivant convention approuvée par le conseil communal (en 2013: 84.420,82EUR) - résiliation de la convention en cours d'exercice, vu la faillite de OPE - reprise des activités du service de proximité par les communes concernées, en vue d'une solution durable (cf. article 3/260/648211/99002) - reprise de l'article 3/260/648211/99001 vers l'article 3/260/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	0,00	0,00	0,00		
<i>648120/99002 P</i>	<i>emploi-service de proximité</i> - participation financière intermédiaire en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision du conseil communal du 22.05.2013, suit à l'faillite de OPE (cf. article ci-devant) - reprise de l'article 3/260/648211/99002 vers l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	0,00	0,00	0,00		80 454,32
648211 P	Participations à caractère général	88 403,88	67 500,00	80 454,32		0,00
<i>648211/99001 P</i>	<i>emploi-service de proximité</i> - service de proximité à organiser par les communes de Dippach, de Garnich et de Reckange, de concert avec l'asbl. "Objectif Plein Emploi" - loyer pour locaux à disposition à payer par service à la commune de Reckange/Mess (en 2011: 3983.06EUR) * suivant convention approuvée par le conseil communal (en 2013: 84.420,82EUR) - résiliation de la convention en cours d'exercice, vu la faillite de OPE - reprise des activités du service de proximité par les communes concernées, en vue d'une solution durable (cf. article	67 298,67	46 300,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale					
	3/260/648211/99002) - reprise de cet article à l'article 3/260/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
648211/99002 P	<i>emploi-service de proximité</i>	21 105,21	21 200,00	80 454,32		0,00
	- participation financière intermédiaire en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision du conseil communal du 22.05.2013, suit à l'faillite de OPE (cf. article ci-devant) - reprise de cet article à l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
648220 O	Participations au déficit	39 321,96	37 638,45	40 498,60		
648220/99001 O	<i>*Participation déficit office social</i>	39 321,96	37 638,45	40 498,60		
	- à partir de 2012: participation au déficit de l'office social commun à Mamer, suivant les dispositions légales et décisions d'adhésion de la part du conseil communal					
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	1 400,00	500,00	41 000,00		
648310/99001 P	<i>participations: Aide Familiale Télé-Assistance</i>	1 400,00	500,00	1 000,00		
	- en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible)					
648310/99002 P	<i>Aides aux personnes dans le besoin (vie chère)</i>	0,00	0,00	40 000,00		
	- allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention)					
648320 P	Aides aux sinistrés	0,00	0,00	2 500,00		
648320/99001 P	<i>Aides aux sinistrés</i>	0,00	0,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale					
	- en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant					
	Total 260		129 125,84	105 638,45	164 452,92	164 452,92
3/261/	261 Aides aux sinistrés					
648320 P	Aides aux sinistrés	2 500,00	1 000,00	0,00		
<i>648320/99001 P</i>	<i>Aides aux sinistrés</i>	2 500,00	1 000,00	0,00		
	- en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/260, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013					
	Total 261	2 500,00	1 000,00	0,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux					
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	5 000,00	2 000,00	0,00		
<i>648310/99001 P</i>	<i>Aides aux personnes dans le besoin (Vie Chère)</i>	5 000,00	2 000,00	0,00		
	- allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention) - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/260, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013					
	Total 263	5 000,00	2 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/270/	270 Intégration des étrangers					
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00	100,00	500,00		
<i>608128/99001</i>	<i>activités commission de l'intégration</i>	500,00	100,00	500,00		
	- fête de l'amitié à organiser					
615241	Frais de réception	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>manifestations commission de l'intégration</i>	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- fête de l'amitié à organiser					
	Total 270	4 500,00	4 100,00	4 500,00		
	Total général 2	1 207 450,84	576 013,45	668 402,92		668 402,92
3/310/	310 Services d'ordre					
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00	200,00	500,00		
<i>608128/99001</i>	<i>frais divers de fonctionnement</i>	500,00	200,00	500,00		
	- acquisition de matériel de sensibilisation pour la population					
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00		1 000,00
<i>648120/99001 P</i>	<i>Convention avec Déierenasyl</i>	0,00	0,00	0,00		1 000,00
	- frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl.					
	- reprise de l'article 3/310/648211/99001 vers l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
648211 C	Participations à caractère général	350,00	350,00	360,00		
<i>648211/99002 C</i>	<i>Comité et actions de prévention</i>	350,00	350,00	360,00		
	- indemnité à allouer au secrétaire du comité de prévention intercommunal de la police (fonctionnaire à l'administration com					

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
	munale de Bertrange), suivant délibération du conseil communal du début de 2012: 3 p.i., à prendre en charge à titre de 1/2 par la commune de Dippach (1/2 à prendre en charge par la commune de Bertrange)						
648211 P	Participations à caractère général		1 000,00	1 000,00	1 000,00		0,00
<i>648211/99001 P</i>	<i>Convention avec Déierenasyl</i>		1 000,00	1 000,00	1 000,00		0,00
	- frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl. - reprise de cet article à l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 310		1 850,00	1 550,00	1 860,00		1 860,00
3/320/	320 Services de secours						
602000	Matières consommables		1 500,00	500,00	1 000,00		
<i>602000/99001</i>	<i>Produits chimiques et produits connexes</i>		1 500,00	500,00	1 000,00		
	- matériel de résorbtion d'hydrocarbures et matériel anti-guêpes						
603200	Produits d'entretien		2 500,00	500,00	1 000,00		
<i>603200/99001</i>	<i>bâtiment - produits d'entretien</i>		2 500,00	500,00	1 000,00		
	- casernes de sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine		750,00	500,00	1 000,00		
<i>603300/99001</i>	<i>Pneus et autres pièces de rechange</i>		750,00	500,00	1 000,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
603600	Carburants		2 700,00	1 900,00	2 500,00		
<i>603600/99001</i>	<i>Carburants pour véhicules</i>		2 700,00	1 900,00	2 500,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
603700	Lubrifiants		250,00	100,00	250,00		
<i>603700/99001</i>	<i>Lubrifiants</i>		250,00	100,00	250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- pour les véhicules d'incendie						
608112	Electricité		6 000,00	6 000,00	6 200,00		
608112/99001	<i>Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>		6 000,00	6 000,00	6 200,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608114	Chaleur		4 000,00	4 000,00	4 200,00		
608114/99001	<i>Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune</i>		4 000,00	4 000,00	4 200,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608121	Fournitures d'entretien		3 750,00	1 100,00	3 750,00		
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>		750,00	100,00	750,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608121/99003	<i>véhicules - fournitures d'entretien</i>		3 000,00	1 000,00	3 000,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122	Petit équipement		26 500,00	20 300,00	22 000,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>		500,00	100,00	500,00		
	-casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange						
608122/99003	<i>véhicules - petit équipement</i>		500,00	100,00	500,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122/99004	<i>Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie</i>		20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- acquisition de matériel suivant rapport d'inspection de Monsieur, l'inspecteur cantonal et divers:						
	- acquisition d'équipements personnels						
	- acquisition de matériel de protection de la respiration						
	- acquisitions diverses et entretien						
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>		5 500,00	100,00	1 000,00		
	- pour les besoins des corps de sapeurs-pompiers						
612200	Entretien et réparations		17 500,00	9 000,00	13 500,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>		1 500,00	1 500,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
612200/99003	- casernes de sapeurs-pompiers à Dippach et Bettange <i>Entretien et réparations - Véhicules</i>		11 000,00	7 000,00	11 000,00		
612200/99004	- pour véhicules d'incendie <i>entretien et réparation - matériel service d'incendie</i>		5 000,00	500,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance		5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612300/99001	<i>Autres contrats de maintenance pour appareils respiratoires</i> - contrat de maintenance pour le contrôle régulier des appareils respiratoires, suivant convention entre la commune et entreprise prestataire, approuvée par le conseil communal, en conformité avec la loi		5 000,00	5 000,00	5 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)		2 500,00	2 400,00	2 500,00		
614100/99003	<i>Assurances sur véhicules</i> - véhicules du service d'incendie		2 500,00	2 400,00	2 500,00		
618820	Frais de formation		20 000,00	0,00	25 000,00		
618820/99001	<i>Frais de formation</i> - frais de formation à l'attention des sapeurs-pompiers pour garantir le fonctionnement impeccable du service - y compris formation à l'étranger à la demande des chefs de corps		20 000,00	0,00	25 000,00		
642500	Indemnités aux bénévoles		20 000,00	20 000,00	30 000,00		
642500/99001	<i>Indemnités aux bénévoles- prime d'ancienneté - SI</i> - à l'image des services de la Protection Civile, pour lesquels les indemnités sont prises en charge par l'Etat, il est appelé aux communes de gratifier les membres bénévoles de services d'incendie communaux d'indemnités similaires - il est proposé de liquider ces indemnités sur base d'une estimation forfaitaire des heures prestées (estimation à établir d'un commun accord avec les services, décision du conseil communal à prendre le moment venu) - augmentation en 2014, vu, entre autres, la mise en route d'un service "First-Responder"		20 000,00	20 000,00	30 000,00		
648110 P	Subventions non affectées		3 000,00	3 000,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours					
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le service incendie - subsides ordinaires en faveur des 2 corps de sapeurs-pompiers de la commune et autres subsides dans ce cadre, suivant décisions du conseil communal	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
648120 P	Subventions affectées	7 000,00	1 700,00	4 000,00		7 000,00
648120/99001 P	remboursement part taxes communales - permis de conduire C - congés sapeurs - prise en charge éventuelle de subventions dans le cadre de l'acquisition d'un permis de conduire "C" (suivant délibération du conseil communal du 23 mars 2001, approuvé par l'autorité supérieure le 11 juin 2001, N°:142/01/CAC-modification par le conseil communal en date du 15 décembre 2003) - prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi - reprise de ce volet de l'article 3/320/648258/99001 vers l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	7 000,00	1 700,00	4 000,00		7 000,00
648258 P	Autres participations à des traitements	2 500,00	6 000,00	3 000,00		0,00
648258/99001 P	prise en charge congés-sapeurs - prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi - reprise de cet article à l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	2 500,00	6 000,00	3 000,00		0,00
	Total 320	125 450,00	82 000,00	127 900,00		127 900,00
	Total général 3	127 300,00	83 550,00	129 760,00		129 760,00
3/411/	4 Affaires économiques					
	411 Agriculture					
603200	Produits d'entretien	20,00	20,00	20,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	20,00	20,00	20,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	160,00	200,00	240,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange		160,00	200,00	240,00		
603600	Carburants		800,00	800,00	820,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules		800,00	800,00	820,00		
603700	Lubrifiants		20,00	40,00	40,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants		20,00	40,00	40,00		
608112	Electricité		120,00	120,00	140,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune		120,00	120,00	140,00		
608114	Chaleur		480,00	560,00	580,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune		480,00	560,00	580,00		
608121	Fournitures d'entretien		640,00	420,00	480,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien		40,00	20,00	40,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien		240,00	160,00	200,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien		360,00	240,00	240,00		
608122	Petit équipement		360,00	440,00	440,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement		20,00	20,00	20,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement		160,00	180,00	180,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture					
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	180,00	240,00	240,00		
608160	Vêtements professionnels	160,00	160,00	160,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	160,00	160,00	160,00		
612200	Entretien et réparations	30 880,00	30 860,00	55 910,00		
612200/99001	travaux d'entretien du domaine agricole - chemin ruraux	30 000,00	30 000,00	55 000,00		
	en 2013: - partie de chemin entre la rue des Romains et le CR vers Holzem, suivant devis à approuver en cours d'exercice					
	en 2014: - nouvelles couches de roulement des chemins: . Beim Millekräiz à Bettange (390m) . Op dem Béker à Dippach (280m) suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu					
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	200,00	200,00	200,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	600,00	600,00	640,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	80,00	60,00	70,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	160,00	160,00	164,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	160,00	160,00	164,00		
621000	Rémunérations des salariés	14 360,00	14 360,00	14 964,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	14 360,00	14 360,00	14 964,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 060,00	2 160,00	2 160,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 060,00	2 160,00	2 160,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
648110 P	Subventions non affectées		1 350,00	1 300,00	1 350,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles		1 350,00	1 300,00	1 350,00		
	- subsides ordinaires Union Avicole et Coin de Terre et Foyer						
	Total 411		51 570,00	51 600,00	77 468,00		
3/412/	412 Sylviculture						
603700	Lubrifiants		0,00	0,00	4 000,00		
603700/99001	Lubrifiants		0,00	0,00	4 000,00		
	- frais divers						
608121	Fournitures d'entretien		6 800,00	6 800,00	4 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier		6 800,00	6 800,00	4 000,00		
	- frais divers						
	- serrures, panneaux de signalisation etc.						
608121/99002	Fournitures d'entretien des infrastructures - chemins forestiers		0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement		6 500,00	6 500,00	5 500,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du domaine forestier		6 000,00	6 000,00	5 500,00		
	- frais divers						
608122/99002	petit équipement pour l'entretien des infrastructures - chemins forestiers		500,00	500,00	0,00		
608180	Autres matières et fournitures non stockées		0,00	0,00	1 000,00		
608180/99001	Achats de plantations		0,00	0,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations		58 500,00	52 500,00	54 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien divers		37 000,00	32 000,00	33 000,00		
	- travaux de débardage, etc.						
612200/99002	travaux d'entretien des infrastructures - chemins forestiers		20 000,00	20 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
612200/99003	travaux d'entretien et de réparation materiel et outillage domaine forestier		1 500,00	500,00	1 500,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise		600,00	400,00	600,00		
613481/99001	Frais de certifications FSC et PEFC		600,00	400,00	600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel		0,00	0,00	5 000,00		
615212/99001	frais activités pédagogiques		0,00	0,00	5 000,00		
648258 G	Autres participations à des traitements		179 407,75	179 407,75	171 200,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat - part de la commune dans les traitements du triage comprenant les communes de Dippach, Bertrange et Reckange - reprise des salaires des ouvriers forestiers et d'autres indemnités sous l'article 3/412/648258/99002 en tant que remboursement à l'Etat à partir de 2004 puisqu'ils sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier - suivant plan de coupe et de culture, à approuver par le conseil communal et indications du préposé forestier		40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648258/99002 G	*rémunération des salariés forestiers - remboursement à l'Etat - salaires des ouvriers-forestiers engagés par le préposéforestier - reprise de ces salaires à partir de 2004 sous cet article en tant que remboursement à l'Etat, puisque les ouvriers forestiers sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier		139 407,75	139 407,75	131 200,00		
	Total 412		251 807,75	245 607,75	245 800,00		
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques		600,00	100,00	600,00		
646500/99001	Permis de pêche destinés à la revente		600,00	100,00	600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/413/	413 Pêche et chasse						
	Total 413		600,00	100,00	600,00		
3/430/	430 Tourisme						
648110 P	Subventions non affectées		1 500,00	0,00	1 500,00		
<i>648110/99002 P</i>	<i>Subventions aux associations actives dans le tourisme</i>		1 500,00	0,00	1 500,00		
	- subside ordinaire au Syndicat d'Initiative						
648120 P	Subventions affectées		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions pour l'encouragement à l'embellissement des localités</i>		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- encouragement à l'embellissement des localités						
	- prise en charge des frais résultant de la distribution des prix dans le cadre du concours "Village Fleuri"						
	Total 430		3 000,00	1 500,00	3 000,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien		1 000,00	200,00	3 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures d'entretien des infrastructures</i>		1 000,00	200,00	3 500,00		
	- abris-bus, etc.						
	- en 2014, les abris-bus seront équipés de cendriers						
608122	Petit équipement		1 000,00	500,00	1 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>petit équipement pour l'entretien des infrastructures</i>		1 000,00	500,00	1 000,00		
	- abris-bus etc.						
612200	Entretien et réparations		2 000,00	1 500,00	2 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques : arrêt bus</i>		2 000,00	1 500,00	2 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)		13 000,00	11 500,00	13 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers					
616000/99001	transport collectif de personnes - organisation d'une navette en bus de ligne vers la "Schueberfouer", en complément aux courses normales de la ligne 215, pris en charge par l'Etat - frais en relation avec l'organisation d'un "Late-Night Bus" - mise en oeuvre d'un système de "Late-Night-Card" à partir de 2008, suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu - organisation de divers navettes (vers Picadilly, etc.)	13 000,00	11 500,00	13 000,00		
	Total 441	17 000,00	13 700,00	19 500,00		
	Total général 4	323 977,75	312 507,75	346 368,00		
3/510/	5 Protection de l'environnement					
3/510/	510 Gestion des déchets					
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	8 000,00	5 500,00	8 000,00		
606352/99001	Poubelles destinés à la revente	8 000,00	5 500,00	8 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	5 000,00		
611200/99001	location conteneurs et bâches	0,00	0,00	5 000,00		
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	195 000,00	185 000,00	185 000,00		
612140/99001	Collecte de déchets par entreprise privée - frais d'enlèvement des ordures: * l'entreprise Lamesch se charge à l'heure actuelle de l'enlèvement de ordures ménagères et des déchets organiques (suivant décision du collège échevinal du 28 septembre 1998, suite à un soumission restreinte - approbation ministérielle du 6 octobre 1998) * évaluation pour 2012: 830 tonnes de déchets ménagers 150 tonnes de déchets encombrants 760 tonnes de déchets organiques - frais d'enlèvement des TV et frigos * diminution à partir de 2006, vu la prise en charge de ces frais	195 000,00	185 000,00	185 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets					
	par ECOTREL, dans le cadre de la perception de taxes de recyclage - à partir de 2012: mise en route d'un système de ramassage porte à porte des déchets de verre et de papier, en contrepartie de l'abolition de la mise à disposition de bulles en ce sens. Ceci va s'inscrire dans la mise en route d'un nouveau concept général de ramassage des déchets en cours d'année avec comptage de la fréquence des vidanges					
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00		3 000,00
<i>648120/99001 P</i>	<i>service de conseils environnementaux à la population</i>	0,00	0,00	0,00		3 000,00
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012 - reprise de l'article 3/510/648212/99001 vers l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
648211 S	Participations à caractère général	360 600,00	320 640,00	323 600,00		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Frais d'incinération - SIDOR / traitement des déchets par le syndicat de compostage</i>	157 000,00	145 000,00	145 000,00		
	- incinération des déchets ménagers et encombrants par SIDOR et compostage des déchets organiques par Minett-Kompost: * estimations pour 2012: 830 tonnes de déchets ménagers à 96.00EUR 150 tonnes de déchets encombrants à 128.00EUR 760 tonnes de déchets organiques à 46.00EUR * prix suivant informations du SIDOR du 11 novembre 2013 et de MINETT-KOMPOST - compensation kilométrique SIDOR - à partir de 2003: adhésion à la collecte sélective d'emballages par VALORLUX, pas de dépense supplémentaire à escompter					
<i>648211/99002 S</i>	<i>*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage</i>	38 600,00	35 640,00	38 600,00		
	- frais de participation au syndicat Minett-Kompost - suivant information de MINETT-KOMPOST - 10.00Eur par habitant					
<i>648211/99003 S</i>	<i>Contribution au parc de recyclage de Bascharage</i>	165 000,00	140 000,00	140 000,00		
	- suivant convention entre les communes concernées approuvée par le conseil communal le 19 mars 2012 - suivant information du gestionnaire					

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
648212 P	Participations à caractère spécifique		8 000,00	1 000,00	3 000,00		0,00
648212/99001 P	service de conseils environnementaux à la population		8 000,00	1 000,00	3 000,00		0,00
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012						
	- reprise de cet article à l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 510		571 600,00	512 140,00	524 600,00		524 600,00
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
602000	Matières consommables		500,00	100,00	500,00		
602000/99001	Produits chimiques de dératisation		500,00	100,00	500,00		
603200	Produits d'entretien		80,00	80,00	80,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien		80,00	80,00	80,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine		640,00	800,00	960,00		
603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange		640,00	800,00	960,00		
603600	Carburants		3 200,00	3 200,00	3 280,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules		3 200,00	3 200,00	3 280,00		
603700	Lubrifiants		80,00	160,00	160,00		
603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants		80,00	160,00	160,00		
608112	Electricité		1 480,00	1 480,00	1 560,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune		1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- frais d'électricité concernant la station de pompage à la rue de Bascharage à Schouweiler						
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune		480,00	480,00	560,00		
608114	Chaleur		1 920,00	2 240,00	2 320,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune		1 920,00	2 240,00	2 320,00		
608121	Fournitures d'entretien		4 060,00	1 780,00	2 420,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du réseau		1 500,00	100,00	500,00		
	achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût):						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien		160,00	80,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien		960,00	640,00	800,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien		1 440,00	960,00	960,00		
608122	Petit équipement		1 940,00	1 860,00	2 260,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du réseau		500,00	100,00	500,00		
	achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût):						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement		80,00	80,00	80,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement		640,00	720,00	720,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage		720,00	960,00	960,00		
608160	Vêtements professionnels		160,00	160,00	160,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle		160,00	160,00	160,00		
612200	Entretien et réparations		19 520,00	15 440,00	16 640,00		
612200/99002	travaux d'entretien et de réparation du réseau de canalisation		16 000,00	12 000,00	13 000,00		
	- vidange de fosses, réparation du réseau, nettoyage annuel des avaloirs, mise à niveau de couvercles de canalisation						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations		800,00	800,00	800,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations		2 400,00	2 400,00	2 560,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations		320,00	240,00	280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)		640,00	640,00	656,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances		640,00	640,00	656,00		
621000	Rémunérations des salariés		14 360,00	14 360,00	14 964,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle		14 360,00	14 360,00	14 964,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		2 060,00	2 160,00	2 160,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle		2 060,00	2 160,00	2 160,00		
646410	Taxe de rejet		0,00	0,00	0,00		
646410/99001	Taxe de rejet des eaux usées		0,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées		0,00	3 000,00	0,00		2 700,00
648120/99001 P	perte de récolte - travaux d'assainissement		0,00	3 000,00	0,00		
	- indemnités, suivant conventions passées entre les parties						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
648120/99002 P	frais divers en relation avec la station d'épuration - frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc. - reprise de l'article 3/520/648211/99002 vers l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur		0,00	0,00	0,00		2 700,00
648211 P	Participations à caractère général		2 700,00	2 700,00	2 700,00		0,00
648211/99002 P	frais divers en relation avec la station d'épuration - frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc. - reprise de cet article à l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur		2 700,00	2 700,00	2 700,00		0,00
648211 S	Participations à caractère général		75 000,00	97 000,00	120 000,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées - suivant information du SIVEC (suivant convention du 18 octobre 1995 entre le Sivec, la commune de Reckange et celle de Dippach, approuvée le 19 janvier 1996 par le conseil communal et le 21 février 1996 par l'autorité supérieure) - y compris taxe de rejet que le SIVEC doit payer à l'Etat - refacturation à la commune de la partie due aux eaux y déversés		75 000,00	97 000,00	120 000,00		
649000	Dotations aux provisions d'exploitation		36 847,50	0,00	0,00		
649000/99001	Taxe de rejet des eaux usées - dotation aux provisions d'exploitation		36 847,50	0,00	0,00		
	Total 520		165 187,50	147 160,00	170 820,00		170 820,00
3/542/	542 Protection de la nature						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608128/99001	activités commission de l'environnement - activités à organiser par la commission de l'Environnement et de la Santé		1 500,00	1 500,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
648110 P	Subventions non affectées		600,00	0,00	600,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de protection de la nature - subside à la section locale de la LNVL, suivant décision du conseil communal		600,00	0,00	600,00		
648211 S	Participations à caractère général		13 324,14	13 324,14	13 650,34		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - suivant information du SICONA-Ouest du 28 octobre 2013 - changement du mode de calcul suite à la mise en vigueur de nouveaux statuts conformes à la loi		13 324,14	13 324,14	13 650,34		
648212 S	Participations à caractère spécifique		67 500,00	67 500,00	70 000,00		
648212/99001 S	Travaux spécifiques effectués par un syndicat de protection de la nature - contribution financière pour travaux à exécuter par le SICONA - suivant devis et programme présenté par le SICONA		67 500,00	67 500,00	70 000,00		
	Total 542		82 924,14	82 324,14	85 750,34		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
606358	Autres articles manufacturés destinés à la revente		500,00	100,00	500,00		
606358/99001	acquisition de composteurs - acquisition de composteurs destinés à la revente * sensibilisation des habitants de la commune pour le compostage à l'échelle privée, par la vente d'installations y destinées à coût modéré * recette afférente aux recettes ordinaires, suivant délibération du 19 janvier 1995, approuvée le 10 mai 1995 par l'autorité supérieure * adaptation en 2013 de la totalité du système de gestion des déchets dans la commune, par mise en conformité avec la loi		500,00	100,00	500,00		
	Total 590		500,00	100,00	500,00		
	Total général 5		820 211,64	741 724,14	781 670,34		781 670,34

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	6 Logements et équipements collectifs						
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608121	Fournitures d'entretien		2 000,00	500,00	2 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien		2 000,00	500,00	2 000,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach						
612200	Entretien et réparations		8 000,00	6 500,00	7 000,00		
612200/99001	bâtiment travaux d'entretien et réparations		8 000,00	6 500,00	7 000,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach						
	Total 612		10 000,00	7 000,00	9 000,00		
3/621/	621 Places publiques						
603200	Produits d'entretien		80,00	80,00	80,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien		80,00	80,00	80,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine		640,00	800,00	960,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange		640,00	800,00	960,00		
603600	Carburants		3 200,00	3 200,00	3 280,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules		3 200,00	3 200,00	3 280,00		
603700	Lubrifiants		80,00	160,00	160,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants		80,00	160,00	160,00		
608112	Electricité		480,00	480,00	560,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune		480,00	480,00	560,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques					
608114	Chaleur	1 920,00	2 240,00	2 320,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 920,00	2 240,00	2 320,00		
608121	Fournitures d'entretien	19 560,00	18 680,00	19 420,00		
608121/99001	fournitures d'entretien	17 000,00	17 000,00	17 500,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.					
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	160,00	80,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	960,00	640,00	800,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 440,00	960,00	960,00		
608122	Petit équipement	9 440,00	6 760,00	7 760,00		
608122/99001	petit équipement	8 000,00	5 000,00	6 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.					
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	80,00	80,00	80,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	640,00	720,00	720,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	720,00	960,00	960,00		
608160	Vêtements professionnels	1 040,00	1 040,00	1 040,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 040,00	1 040,00	1 040,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques					
612200	Entretien et réparations	25 520,00	8 440,00	18 640,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques - nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.	22 000,00	5 000,00	15 000,00		
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	800,00	800,00	800,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	2 400,00	2 400,00	2 560,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	320,00	240,00	280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	640,00	640,00	656,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	640,00	640,00	656,00		
621000	Rémunérations des salariés	93 340,00	93 340,00	97 266,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	93 340,00	93 340,00	97 266,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	13 390,00	14 040,00	14 040,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	13 390,00	14 040,00	14 040,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00		1 200,00
648120/99001 P	frais conventions CFL - frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de l'article 3/621/648211/99001 vers l'article	0,00	0,00	0,00		1 200,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques					
	3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
648211 P	Participations à caractère général	1 200,00	1 200,00	1 200,00		0,00
<i>648211/99001 P</i>	<i>frais conventions CFL</i>	1 200,00	1 200,00	1 200,00		0,00
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de cet article à l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur					
	Total 621	170 530,00	151 100,00	167 382,00		167 382,00
3/622/	622 Circulation					
608121	Fournitures d'entretien	8 500,00	8 500,00	2 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>Fournitures d'entretien</i>	8 500,00	8 500,00	2 500,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach					
608122	Petit équipement	9 000,00	6 000,00	15 000,00		
<i>608122/99001</i>	<i>petit équipement</i>	9 000,00	6 000,00	15 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach					
612200	Entretien et réparations	1 500,00	200,00	750,00		
<i>612200/99001</i>	<i>travaux d'entretien et réparations de la signalisation routière</i>	1 500,00	200,00	750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
612300	Contrats de maintenance		4 500,00	4 400,00	4 500,00		
612300/99002	Contrats de maintenance pour les feux tricolores		4 500,00	4 400,00	4 500,00		
648110 P	Subventions non affectées		150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	subvention aux association / sécurité routière		150,00	150,00	150,00		
	Total 622		23 650,00	19 250,00	22 900,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603200	Produits d'entretien		160,00	160,00	160,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien		160,00	160,00	160,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine		1 280,00	1 600,00	1 920,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange		1 280,00	1 600,00	1 920,00		
603600	Carburants		6 400,00	6 400,00	6 560,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules		6 400,00	6 400,00	6 560,00		
603700	Lubrifiants		160,00	320,00	320,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants		160,00	320,00	320,00		
603800	Autres fournitures consommables		12 000,00	17 500,00	17 500,00		
603800/99001	Sel de déneigement		12 000,00	17 500,00	17 500,00		
608112	Electricité		960,00	960,00	1 120,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune		960,00	960,00	1 120,00		
608114	Chaleur		3 840,00	4 480,00	4 640,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune		3 840,00	4 480,00	4 640,00		
608121	Fournitures d'entretien		9 120,00	5 360,00	6 840,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien		4 000,00	2 000,00	3 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien		320,00	160,00	320,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien		1 920,00	1 280,00	1 600,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien		2 880,00	1 920,00	1 920,00		
608122	Petit équipement		4 880,00	4 520,00	5 020,00		
608122/99002	petit équipement		2 000,00	1 000,00	1 500,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement		160,00	160,00	160,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement		1 280,00	1 440,00	1 440,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage		1 440,00	1 920,00	1 920,00		
608160	Vêtements professionnels		1 520,00	1 520,00	1 520,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle		1 520,00	1 520,00	1 520,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
612200	Entretien et réparations		22 540,00	22 380,00	23 280,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations		15 500,00	15 500,00	16 000,00		
	- voirie et trottoirs: réfection et réparation de la voirie vicinale et des trottoirs, mise en état des accotements, transport et épandage de goudron, reprofilage de couches de roulement, remplacement d'arbres morts						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations		1 600,00	1 600,00	1 600,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations		4 800,00	4 800,00	5 120,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations		640,00	480,00	560,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)		1 280,00	1 280,00	1 312,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances		1 280,00	1 280,00	1 312,00		
621000	Rémunérations des salariés		136 420,00	136 420,00	142 158,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle		136 420,00	136 420,00	142 158,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		19 570,00	20 520,00	20 520,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle		19 570,00	20 520,00	20 520,00		
	Total 624		220 130,00	223 420,00	232 870,00		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité		400,00	400,00	400,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune		400,00	400,00	400,00		
	- éclairage des morgues						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières					
608121	Fournitures d'entretien	8 000,00	2 000,00	5 000,00		
608121/99001	<i>bâtiment - Fournitures d'entretien</i>	5 000,00	1 000,00	2 500,00		
	- matériel d'entretien morgues					
608121/99002	<i>infrastructures - fournitures d'entretien</i>	3 000,00	1 000,00	2 500,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.					
608122	Petit équipement	1 500,00	600,00	1 500,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- matériel d'entretien morgues					
608122/99002	<i>infrastructures - petit équipement</i>	500,00	100,00	500,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.					
608160	Vêtements professionnels	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
612200	Entretien et réparations	17 500,00	13 000,00	17 500,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>	2 500,00	1 000,00	2 500,00		
	- entretien des morgues					
	- nettoyage régulier des morgues par tiers					
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations des infrastructures</i>	15 000,00	12 000,00	15 000,00		
	- mise en oeuvre d'un système de confection de fosses par tiers à partir de 2008					
	- entreprise de corbillard (convention avec l'entreprise Jos calmes de Sprinkange du 02.12.1988)					
621000	Rémunérations des salariés	114 880,00	114 880,00	119 712,00		
621000/99004	<i>*ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle</i>	114 880,00	114 880,00	119 712,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	16 480,00	17 280,00	17 280,00		
623000/99004	<i>*ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle</i>	16 480,00	17 280,00	17 280,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
648211 S	Participations à caractère général		425,28	425,28	447,24		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - participation aux SICEC: * suivant information du SICEC: 0.12EURO/habitant		425,28	425,28	447,24		
	Total 626		160 465,28	149 865,28	163 119,24		
3/627/	627 Ateliers						
617100	Personnel intérimaire		45 000,00	45 000,00	45 000,00		
617100/99001	Proactif - personnel ouvriers temporaires - embauche de peronnel ouvrier temporaire pour le renforcement des services de régie par temps de grands besoins		45 000,00	45 000,00	45 000,00		
622000	Autre personnel		27 500,00	26 800,00	27 500,00		
622000/99001	*Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers - étudiants à embaucher pendant les vacances d'été (modalités suivant délibérations du conseil communal)		27 500,00	26 800,00	27 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		200,00	297,89	300,00		
623000/99001	*salaires des étudiants charges patronales - étudiants à embaucher pendant les vacances d'été (modalités suivant délibérations du conseil communal)		200,00	297,89	300,00		
624000	Pensions complémentaires		27 000,00	30 100,00	31 000,00		
624000/99004	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles - suivant dispositions du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud		27 000,00	30 100,00	31 000,00		
	Total 627		99 700,00	102 197,89	103 800,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
603200	Produits d'entretien		160,00	160,00	160,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien		0,00	0,00	0,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien		160,00	160,00	160,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine		1 280,00	1 600,00	1 920,00		
603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange		1 280,00	1 600,00	1 920,00		
603600	Carburants		6 400,00	6 400,00	6 560,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules		6 400,00	6 400,00	6 560,00		
603700	Lubrifiants		160,00	320,00	320,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants		160,00	320,00	320,00		
608112	Electricité		3 060,00	2 860,00	3 320,00		
608112/99001	bâtiment - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune		500,00	300,00	500,00		
	- entretien des réservoirs						
	- tva (6%) comprise (28.30EUR)						
608112/99002	réseau - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune		1 600,00	1 600,00	1 700,00		
	- frais d'électricité en relation avec la station hydrophore installée à la cité "Galgenberg" à Dippach, suite à la reprise des éléments de cette cité destinés à être incorporés dans le domaine public						
	- tva à 96.22EUR comprise						
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune		960,00	960,00	1 120,00		
608114	Chaleur		3 840,00	4 480,00	4 640,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune		3 840,00	4 480,00	4 640,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608121	Fournitures d'entretien		32 120,00	29 860,00	30 840,00		
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>		1 000,00	500,00	1 000,00		
	- entretien des réservoirs - tva (15%) comprise (130,43EUR)						
608121/99002	<i>réseau - fournitures d'entretien</i>		26 000,00	26 000,00	26 000,00		
	- robinetterie, tuyauterie, compteurs etc. - tva (15%) comprise (3.391,30EUR)						
608121/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien</i>		320,00	160,00	320,00		
608121/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien</i>		1 920,00	1 280,00	1 600,00		
608121/99098	<i>Ventil. atelier - fournitures d'entretien</i>		2 880,00	1 920,00	1 920,00		
608122	Petit équipement		4 380,00	4 120,00	5 020,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>		500,00	100,00	500,00		
	- entretien des réservoirs - tva (15%) comprise (65,21EUR)						
608122/99002	<i>réseau- petit équipement</i>		1 000,00	500,00	1 000,00		
	- tva (15%) comprise (130.43EUR)						
608122/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement</i>		160,00	160,00	160,00		
608122/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - petit équipement</i>		1 280,00	1 440,00	1 440,00		
608122/99098	<i>Ventil. atelier - petit équipement et outillage</i>		1 440,00	1 920,00	1 920,00		
608160	Vêtements professionnels		400,00	400,00	400,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>		400,00	400,00	400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
612200	Entretien et réparations		11 040,00	10 630,00	16 380,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations		3 000,00	3 000,00	3 100,00		
	- entretien des réservoirs et autres bâtiments - tva (15%) comprise (404.34EUR)						
612200/99002	réseaux - travaux d'entretien et de réparation		1 000,00	750,00	6 000,00		
	- tva (15%) comprise (782.60EUR) - en 2014: nettoyage étendu des conduites						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations		1 600,00	1 600,00	1 600,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations		4 800,00	4 800,00	5 120,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations		640,00	480,00	560,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)		1 280,00	1 280,00	1 312,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances		1 280,00	1 280,00	1 312,00		
621000	Rémunérations des salariés		35 900,00	35 900,00	37 410,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle		35 900,00	35 900,00	37 410,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		5 150,00	5 400,00	5 400,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle		5 150,00	5 400,00	5 400,00		
646420	Taxe de prélèvement		0,00	0,00	0,00		
646420/99001	Taxe de prélèvement d'eau payée à l'Etat		0,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées		0,00	12 500,00	76 500,00		
648120/99001 P	Subvention eau potable		0,00	12 500,00	76 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau					
	- En vertu de sa décision du 26 septembre 2013, le conseil communal décide de faire bénéficier toute personne résidant dans la Commune de Dippach, à titre d'allocation financière pour l'hygiène de base, d'un montant équivalent au coût de 20 litres d'eau par personne et par jour. - Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adaptation (augmentation) des redevances pour la distribution de l'eau potable, en suivant la législation et en suivant la décision du conseil communal du 10 juin 2013					
648211 S	Participations à caractère général	290 000,00	285 000,00	295 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable	290 000,00	285 000,00	295 000,00		
	- achat d'eau auprès du syndicat SES de Koerich - tva au taux superréduit de 3% incluse (8.592,23EUR) - prix suivant information du SES * pour fourniture dans réservoir: 1.00EURO/m3 * pour fourniture par raccordement directe: 1.25EURO/m3					
649000	Dotations aux provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00		
649000/99001	Taxe de prélèvement d'eau payée à l'Etat - dotation aux provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00		
	Total 630	395 170,00	400 910,00	485 182,00		
3/640/	640 Eclairage public					
608112	Electricité	60 000,00	60 000,00	57 500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	60 000,00	60 000,00	57 500,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS					
608121	Fournitures d'entretien	750,00	200,00	750,00		
608121/99001	infrastructures - fournitures d'entretien	750,00	200,00	750,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS - une légère diminution est escomptée pour 2014, vu la mise en place de luminaires à système LED, en suivant un certain phasage					
608122	Petit équipement	500,00	100,00	500,00		
		500,00	100,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/640/	640 Eclairage public						
608122/99001	<i>infrastructures - petit équipement</i>						
	- éclairage public: armatures et tubes						
612200	Entretien et réparations		21 600,00	20 000,00	21 600,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des installations de voirie : éclairage</i>		21 600,00	20 000,00	21 600,00		
	- éclairage public: entretien du réseau-révisions par CREOS						
	Total 640		82 850,00	80 300,00	80 350,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608112	Electricité		500,00	500,00	500,00		
608112/99001	<i>Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>		500,00	500,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien		500,00	150,00	500,00		
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>		500,00	150,00	500,00		
	- dans le cadre des locaux à la rue Tajel						
611110	Loyers et charges locatives - Terrains		100,00	100,00	100,00		
611110/99001	<i>frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs</i>		100,00	100,00	100,00		
	- frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs et le consentement de droits de passage						
612200	Entretien et réparations		2 000,00	1 000,00	1 500,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>		2 000,00	1 000,00	1 500,00		
	- dans le cadre des locaux à la rue Tajel						
	Total 650		3 100,00	1 750,00	2 600,00		
	Total général 6		1 165 595,28	1 135 793,17	1 267 203,24		1 267 203,24
	7 Santé						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/740/	740 Services de santé publique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		1 000,00	200,00	1 000,00		
608128/99001	autres fournitures d'entretien et de petits équipements		1 000,00	200,00	1 000,00		
	- menues dépenses en relation avec le service de prise de sang - organisation de séances d'information en faveur de la population en ce qui concerne des sujets de santé publique à partir de 2013						
648110 P	Subventions non affectées		600,00	550,00	400,00		
648110/99001 P	Subside Croix Rouge		600,00	550,00	400,00		
	- subside à la Croix Rouge (section locale) - subside propre à l'exercice: 350€ - en supplément manque à gagner de 200€ de 2012						
	Total 740		1 600,00	750,00	1 400,00		
3/790/	790 Autre santé						
642800	Autres indemnités		1 000,00	0,00	0,00		
642800/99001	indemnités cours santé		1 000,00	0,00	0,00		
	Total 790		1 000,00	0,00	0,00		
	Total général 7		2 600,00	750,00	1 400,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
608122	Petit équipement		0,00	1 300,00	500,00		
608122/99001	achat materiel cours loisirs		0,00	1 300,00	500,00		
	- matériel pour cours du soir						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		1 500,00	1 200,00	1 500,00		
608128/99001	frais d'organisations vacances loisirs		1 500,00	1 200,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
615212	Voyages et déplacements - Personnel		2 000,00	1 400,00	2 000,00		
615212/99001	Frais vacances loisirs		2 000,00	1 400,00	2 000,00		
615241	Frais de réception		1 217,36	1 300,00	1 400,00		
615241/99001	fête de clôture "vacances-loisirs"		1 217,36	1 300,00	1 400,00		
	- frais d'organisation						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)		1 500,00	1 500,00	1 600,00		
616000/99001	transport excursions vacances loisir		1 500,00	1 500,00	1 600,00		
	- frais de transport en relation avec les activités de "Vacances-Loisirs"						
622000	Autre personnel		4 843,53	4 850,00	5 000,00		
622000/99001	*salaires des étudiants, encadrement vacances loisirs		4 843,53	4 850,00	5 000,00		
	- frais de personnel (moniteurs), en relation avec l'organisation des activités de "Vacances-Loisirs"						
623000	Charges sociales (part patronale)		56,47	52,91	100,00		
623000/99001	*salaire des étudiants charges patronales, encadrement vacances loisirs		56,47	52,91	100,00		
642800	Autres indemnités		4 000,00	5 000,00	12 100,00		
642800/99001	indemnités cours loisirs (sport, culture)		4 000,00	5 000,00	12 100,00		
	- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation sportive et culturelle						
	- à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal						
	- adjonction de plusieurs cours à grande envergure						
648110 P	Subventions non affectées		0,00	0,00	0,00		
648110/99002 P	Subventions action vacances-loisirs		0,00	0,00	0,00		
	Total 810		15 117,36	16 602,91	24 200,00		
3/821/	821 Terrains de sports						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
603200	Produits d'entretien		500,00	100,00	500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis		500,00	100,00	500,00		
608112	Electricité		7 625,00	8 125,00	8 650,00		
608112/99001	terrain de football - Electricité destinée à la consommation propre - éclairage du local du football et du terrain		5 500,00	6 000,00	6 500,00		
608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre		2 125,00	2 125,00	2 150,00		
608113	Gaz de canalisation		8 000,00	8 000,00	8 200,00		
608113/99001	terrain de football - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre - chauffage du local du football		8 000,00	8 000,00	8 200,00		
608121	Fournitures d'entretien		2 500,00	3 000,00	3 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis		1 500,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général		1 000,00	2 000,00	2 000,00		
608122	Petit équipement		3 500,00	1 100,00	2 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis		500,00	100,00	500,00		
608122/99002	infrastructures- petit équipement - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général		3 000,00	1 000,00	2 000,00		
608160	Vêtements professionnels		240,00	240,00	240,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle		240,00	240,00	240,00		
612200	Entretien et réparations		22 000,00	19 500,00	23 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments locaux du football et du tennis		7 000,00	7 500,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
612200/99002	- nettoyage pris en charge par la commune à partir de 2012 travaux d'entretien et réparations des infrastructures terrain de football et courts de tennis		15 000,00	12 000,00	15 000,00		
621000	Rémunérations des salariés		21 540,00	21 540,00	22 446,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle		21 540,00	21 540,00	22 446,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		3 090,00	3 240,00	3 240,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle		3 090,00	3 240,00	3 240,00		
	Total 821		68 995,00	64 845,00	71 776,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
603200	Produits d'entretien		500,00	100,00	500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - hall sportif à Schouweiler		500,00	100,00	500,00		
608112	Electricité		12 750,00	12 750,00	12 900,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - hall sportif à Schouweiler		12 750,00	12 750,00	12 900,00		
608113	Gaz de canalisation		17 425,00	17 425,00	17 630,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - hall sportif à Schouweiler		17 425,00	17 425,00	17 630,00		
608121	Fournitures d'entretien		2 500,00	500,00	2 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - hall sportif à Schouweiler		2 500,00	500,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608122	Petit équipement		1 500,00	550,00	1 500,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>		500,00	300,00	500,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122/99002	<i>matériel- petit équipement</i>		1 000,00	250,00	1 000,00		
	- acquisition spécifiques diverses						
	- mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif						
608160	Vêtements professionnels		560,00	560,00	560,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillemant- salariés à tâche manuelle</i>		560,00	560,00	560,00		
612200	Entretien et réparations		28 000,00	34 500,00	35 500,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>		27 000,00	33 500,00	34 500,00		
	- augmentation à partir de 2007/08, vu le nettoyage du hall sportif par tiers, diminution des heures de nettoyage par tiers à l'école, en échange						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations du matériel sportif</i>		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif						
621000	Rémunérations des salariés		50 260,00	50 260,00	52 374,00		
621000/99004	<i>*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle</i>		50 260,00	50 260,00	52 374,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		7 210,00	7 560,00	7 560,00		
623000/99004	<i>*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle</i>		7 210,00	7 560,00	7 560,00		
646700	Taxe de cabaretage		100,00	100,00	100,00		
646700/99001	<i>taxe de cabarétage</i>		100,00	100,00	100,00		
	- en ce qui concerne la licence de cabaretage installée sur la salle de réunion du hall sportif						
	Total	822	120 805,00	124 305,00	130 624,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général		190 401,98	185 240,91	181 714,74		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat intercommunal PIMODI - participation au syndicat intercommunal, créé entre les communes de Mondercange et de Dippach, dans le cadre de la construction d'une piscine - suivant information du syndicat PIMODI		190 401,98	185 240,91	181 714,74		
	Total 823		190 401,98	185 240,91	181 714,74		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement		6 000,00	1 500,00	6 000,00		
608122/99001	matériel de sport - petit équipement - matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler		6 000,00	1 500,00	6 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608128/99001	autres fournitures d'entretien et de petit équipement - e.a. cadeaux é décerner dans le cadre du "Mérite Sportif"		2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations		2 000,00	500,00	1 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations matériel de sport - matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler		2 000,00	500,00	1 500,00		
615241	Frais de réception		2 500,00	2 500,00	3 000,00		
615241/99001	Manifestations sportives et ovation des sportifs méritants - activités à organiser par la commission sportive (frais d'organisation)		2 500,00	2 500,00	3 000,00		
648110 P	Subventions non affectées		35 000,00	34 700,00	10 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives - subsides ordinaires: Tennis, Football, Tennis de Table, Union Cycliste Dippach, Volley-Ball, Reitclub		35 000,00	34 700,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives					
	- subside à discerner dans le cadre du mérite sportif - en 2013: subside de 25.000.-Eur en faveur de l'UCD, dans le cadre de l'organisation du championnat de cyclisme(suivant du conseil communal de ce jour)					
	Total 825	47 500,00	41 200,00	22 500,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes					
603200	Produits d'entretien	1 000,00	250,00	500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - produits d'entretien	1 000,00	250,00	500,00		
608112	Electricité	16 000,00	10 000,00	10 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés) - à partir de 2006: * viennent s'ajouter les frais de l'ancienne Mairie, vu sa réaffectation provisoire	16 000,00	10 000,00	10 000,00		
608113	Gaz de canalisation	20 500,00	27 250,00	28 000,00		
608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - centres polyvalents de Dippach et de Bettange - salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés) - à partir de 2006: * viennent s'ajouter les frais de l'ancienne Mairie, vu sa réaffectation provisoire	20 500,00	27 250,00	28 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	3 750,00	1 700,00	3 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - produits d'entretien	2 250,00	1 200,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes					
608121/99002	fonctionnement - fournitures d'entretien - menus frais d'investissement	1 500,00	500,00	1 000,00		
608122	Petit équipement	3 500,00	800,00	2 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - produits d'entretien	500,00	200,00	500,00		
608122/99002	fonctionnement - petit équipement - menus frais d'investissement	3 000,00	600,00	2 000,00		
608160	Vêtements professionnels	400,00	400,00	400,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	400,00	400,00	400,00		
612200	Entretien et réparations	20 000,00	17 500,00	19 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments - à partir de 2006, viennent s'ajouter des frais de nettoyage de l'ancienne Mairie - augmentation à partir de 2007/08 vu le nettoyage par tiers suite à l'entrée en retraite d'une femme de charge - adjonction du nettoyage sommaire du home scouts à partir de 2012	20 000,00	17 500,00	19 000,00		
612300	Contrats de maintenance	1 000,00	600,00	700,00		
612300/99001	Contrat de maintenance pour l'ascenseur - centre culturel Norbert SASSEL	1 000,00	600,00	700,00		
621000	Rémunérations des salariés	35 900,00	35 900,00	37 410,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	35 900,00	35 900,00	37 410,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 150,00	5 400,00	5 400,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	5 150,00	5 400,00	5 400,00		
646700	Taxe de cabaretage	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	taxe de cabarétage	100,00	100,00	100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- en relation avec l'autorisation de débit de boissons sur le Centre Culturel de Dippach						
688000	Autres impôts et taxes		495,79	495,79	495,79		
<i>688000/99001</i>	<i>remboursement caution café au centre culturel de Bettange</i>		495,79	495,79	495,79		
	- le cas échéant, en cas de changement du tenancier du café "Um Bur" à Bettange						
	- remboursement éventuel d'une caution de 20.000.-F (495.79EUR) déposée par la tenancière du café au Centre Culturel de Bettange, pour couverture de sommes éventuellement dues au moment de son départ						
	Total 831		107 795,79	100 395,79	107 505,79		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement		0,00	0,00	0,00		
<i>608122/99001</i>	<i>matériel cours de musique</i>		0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations		500,00	400,00	500,00		
<i>612200/99001</i>	<i>travaux d'entretien et réparations du matériel de l'école de musique</i>		500,00	400,00	500,00		
648110 P	Subventions non affectées		6 850,00	5 850,00	6 850,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux sociétés de chants et musique</i>		6 850,00	5 850,00	6 850,00		
	- subsides ordinaires pour sociétés de chant et de musique locales						
	- pas de subside en 2013 pour la chorla de Bettange, vu les activités manquantes						
648211 C	Participations à caractère général		82 000,00	82 000,00	82 000,00		
<i>648211/99001 C</i>	<i>Participation au frais d'enseignement musical d'une autre commune</i>		82 000,00	82 000,00	82 000,00		
	- contribution aux frais déboursés par la commune de Bascharage dans el cadre de l'organisation de cours de musique en faveur d'élèves habitant notre commune (suivant convention entre les						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	deux communes, approuvé le 13 juillet 2007)						
	Total 836		89 350,00	88 250,00	89 350,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
618110	Documentation générale		1 000,00	500,00	1 000,00		
618110/99001	acquisition de publications luxembourgeoises		1 000,00	500,00	1 000,00		
	Total 837		1 000,00	500,00	1 000,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608122	Petit équipement		2 000,00	500,00	2 000,00		
608122/99001	fonds pour l'acquisition d'oeuvres d'art (report des années précédentes)		2 000,00	500,00	2 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		5 000,00	1 000,00	5 000,00		
608128/99001	frais de fonctionnement commission archives		5 000,00	1 000,00	5 000,00		
	Total 838		7 000,00	1 500,00	7 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121	Fournitures d'entretien		500,00	100,00	500,00		
608121/99001	autres fournitures manifestations culturelles		500,00	100,00	500,00		
	- dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles						
615241	Frais de réception		16 500,00	7 000,00	16 500,00		
615241/99001	Manifestations culturelles		16 500,00	7 000,00	16 500,00		
	- frais d'activités culturelles à organiser, programme culturel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	au long de l'année						
648110 P	Subventions non affectées		5 350,00	2 350,00	4 250,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations à but culturel</i>		3 600,00	1 600,00	2 500,00		
	- subsides ordinaires: Eurociné, Fraen a Mammen, le cas échéant Kabarä Pepperoni						
	- éventuellement adjonction de nouvelles sociétés						
<i>648110/99002 P</i>	<i>subvention - mérite culturel</i>		500,00	0,00	500,00		
	- subside à discerner dans le cadre du mérite culturel						
<i>648110/99003 P</i>	<i>subventions spéciales pour l'organisation de manifestations culturelles</i>		0,00	0,00	0,00		
	- modalités d'allocation à définir suivant décisions du conseil communal						
<i>648110/99004 P</i>	<i>subsides anniversaires</i>		1 250,00	750,00	1 250,00		
	- liquidation de subsides-anniversaires, suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000						
	Total 839		22 350,00	9 450,00	21 250,00		
3/850/	850 Cultes						
603200	Produits d'entretien		500,00	0,00	0,00		
<i>603200/99001</i>	<i>bâtiment - produits d'entretien</i>		500,00	0,00	0,00		
	- dépenses diverses						
608112	Electricité		3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>		3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608113	Gaz de canalisation		20 000,00	22 000,00	22 500,00		
<i>608113/99001</i>	<i>Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune</i>		20 000,00	22 000,00	22 500,00		
608121	Fournitures d'entretien		2 000,00	4 500,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - dépenses diverses		2 000,00	4 500,00	3 000,00		
608122	Petit équipement		500,00	100,00	500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - dépenses diverses		500,00	100,00	500,00		
612200	Entretien et réparations		12 000,00	13 000,00	13 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments - travaux d'entretien - y compris mesures contre l'écoulement d'eau de pluie par la façade du clocher à Sprinkange		12 000,00	13 000,00	13 000,00		
612300	Contrats de maintenance		300,00	250,00	300,00		
612300/99001	contrat de maintenance système d'alarme église de Sprinkange		300,00	250,00	300,00		
648120 P	Subventions affectées		0,00	0,00	0,00		7 000,00
648120/99001 P	Participation au déficit de la fabrique d'église - prise en charge des déficits des Fabriques d'Eglise * suivant budgets et comptes des Conseils de Fabriques d'Eglise respectifs - en application des dispositions légales afférentes - reprise de l'article 3/850/648220/99001 vers l'article 3/850/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur		0,00	0,00	0,00		7 000,00
648220 P	Participations au déficit		6 000,00	7 000,00	7 000,00		0,00
648220/99001 P	*Participation au déficit de la fabrique d'église - prise en charge des déficits des Fabriques d'Eglise * suivant budgets et comptes des Conseils de Fabriques d'Eglise respectifs - en application des dispositions légales afférentes - reprise de cet article à l'article 3/850/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur		6 000,00	7 000,00	7 000,00		0,00
	Total 850		44 300,00	49 850,00	49 300,00		49 300,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
608122	Petit équipement		5 000,00	2 500,00	5 000,00		
608122/99001	<i>fêtes publiques - petit équipement</i>		5 000,00	2 500,00	5 000,00		
	- en cas de besoin						
615241	Frais de réception		30 500,00	30 500,00	31 000,00		
615241/99001	<i>Frais des fêtes publiques</i>		30 500,00	30 500,00	31 000,00		
	- vin pour réceptions, inaugurations, fleurs etc., cadeaux pour noces, frais divers d'organisation						
	- dépenses élevée à partir de 2007, vu la modification des modal.						
	de la fête nationale, combinée le cas échéant avec la rencontre du jumelage						
642800	Autres indemnités		6 000,00	6 800,00	7 000,00		
642800/99001	<i>Indemnités - auxiliaires pour réception et festivités</i>		6 000,00	6 800,00	7 000,00		
	- personnes qui assurent le service lors des réceptions						
	Total 860		41 500,00	39 800,00	43 000,00		
	Total général 8		756 115,13	721 939,61	749 220,53		749 220,53
3/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
603200	Produits d'entretien		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
603200/99001	<i>bâtiment - produits d'entretien</i>		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- outils et produits de nettoyage, dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
603500	Fournitures de bureau		6 150,00	7 200,00	7 500,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau</i>		6 150,00	7 200,00	7 500,00		
	- pour tous les cycles						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente		3 300,00	3 300,00	3 300,00		
606310/99001	sachet St Nicolas - frais de la fête St. Nicolas: 550 à 600 sachets		3 300,00	3 300,00	3 300,00		
606353	Imprimés destinés à la revente		47 000,00	40 000,00	45 000,00		
606353/99001	livres de classe		47 000,00	40 000,00	45 000,00		
608112	Electricité		17 000,00	20 000,00	20 400,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune		17 000,00	20 000,00	20 400,00		
608113	Gaz de canalisation		33 075,00	33 075,00	33 570,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune		33 075,00	33 075,00	33 570,00		
608121	Fournitures d'entretien		16 000,00	10 000,00	11 500,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours		9 000,00	6 000,00	7 000,00		
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien - frais d'entretien		7 000,00	4 000,00	4 500,00		
608122	Petit équipement		17 000,00	9 600,00	67 200,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99002	machines de bureau et matériel informatique - petit équipement		500,00	100,00	500,00		
608122/99005	machines de bureau et matériel informatique		1 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99006	meublier - acquisition de mobilier pour cycles 1-4		9 500,00	3 000,00	7 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
608122/99007	<i>Matériel sportif</i>		4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	- pour tous les cycles						
608122/99011	<i>précoce - matériel pédagogique</i>		0,00	0,00	3 700,00		
	- dans le cadre d'une classe d'éducation précoce						
	* acquisition de matériel didactique et de jeux						
	* prix de fin d'année						
608122/99012	<i>préscolaire - matériel pédagogique</i>		0,00	0,00	16 000,00		
	- acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe						
	- prix scolaires à distribuer dans l'enseignement préscolaire (45EUR/tête)						
	- 2500.- de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incorporé à l'article afférent du primaire jusqu'ici						
	- frais en relation avec de cours d'initiation à la musique						
608122/99013	<i>primaire - matériel pédagogique</i>		0,00	0,00	32 500,00		
	- matériel didactique	13.000					
	- bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.)	8.500					
	- bibliothèque des enseignants	2.000					
	- matériel pour travaux manuels	6.000					
	- matériel pour enseignement musical	3.000					
608160	Vêtements professionnels		2 240,00	2 240,00	2 240,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>		2 240,00	2 240,00	2 240,00		
612200	Entretien et réparations		131 000,00	126 000,00	131 000,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments de l'école</i>		130 000,00	125 000,00	130 000,00		
	- nettoyage assuré en totalité par tiers à partir de 2012, étant donné que la dernière femme de charge sous contrat avec la commune est partie en retraite à partir de 2012, donc augmentation de ce poste						
	- divers travaux						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique</i>		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance		8 500,00	8 200,00	12 300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
612300/99001	Contrats de maintenance pour les ascenseurs - ascenseur installé au niveau de l'école fondamentale à Schouweiler (cycles 2-4)		1 300,00	1 200,00	1 300,00		
612300/99002	Contrats de maintenance machines de bureau et matériel informatique - contrat d'entretien des machines à copier et contrat d'entretien du serveur informatique de l'école - maintenance du site des école et utilisation du programme de gestion internet de l'école (educ-design)		7 200,00	7 000,00	11 000,00		
615241	Frais de réception		1 000,00	1 100,00	1 200,00		
615241/99001	manifestations école - diverses manifestation de l'école soutenues par la commune		1 000,00	1 100,00	1 200,00		
621000	Rémunérations des salariés		201 040,00	201 040,00	275 296,00		
621000/99001	*rémunération de base-fonctionnaires - 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03		0,00	0,00	65 800,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle		201 040,00	201 040,00	209 496,00		
623000	Charges sociales (part patronale)		28 840,00	30 240,00	46 040,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales-fonctionnaires - 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03		0,00	0,00	15 800,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle		28 840,00	30 240,00	30 240,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires		5 500,00	5 500,00	2 500,00		
641000/99001	licences informatiques - frais en relation avec les licences informatiques utilisées à l'école (MS-Kis)		5 500,00	5 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental					
648212 C	Participations à caractère spécifique	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune - prise en charge des frais en relation la participation d'élèves sortant de milieux économiquement défavorisés à une classe de neige ou insertion dans une classe d'accueil - éventuellement prise en charge de minerval d'élèves qui ne fréquentent pas l'école à Schouweiler, en vertu des nouvelles dispositions légales	5 000,00	4 000,00	5 000,00		
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	980 000,00	895 000,00	945 000,00		
648251/99001 G	*Remboursement partiel à l'Etat des traitements du personnel enseignant - à partir de 2009/2010: modification du mode de paiement et augmentation suite à la prise en charge directe des frais de remplacement et des chargés de cours par l'Etat en vertu de la nouvelle législation scolaire - suivant article 76 modifié de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et et du règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons	980 000,00	895 000,00	945 000,00		
	Total 910	1 504 145,00	1 397 995,00	1 610 546,00		
3/911/	911 Education précoce					
608122	Petit équipement	3 700,00	3 000,00	0,00		
608122/99001	Matériel pédagogique - dans le cadre d'une classe d'éducation précoce * acquisition de matériel didactique et de jeux * prix de fin d'année - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	3 700,00	3 000,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	65 000,00	65 000,00	0,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires - 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03	65 000,00	65 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/911/	911 Education précoce						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
623000	Charges sociales (part patronale)		16 400,00	16 400,00	0,00		
<i>623000/99001</i>	<i>*rémunération charges patronales -fontionnaires</i>		16 400,00	16 400,00	0,00		
	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
	Total 911		85 100,00	84 400,00	0,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
608122	Petit équipement		16 000,00	16 000,00	0,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Matériel pédagogique</i>		16 000,00	16 000,00	0,00		
	- acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe						
	- prix scolaires à distribuer dans l'enseignement préscolaire (45EUR/tête)						
	- 2500.- de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incorporé à l'article afférent du primaire jusqu'ici						
	- frais en relation avec de cours d'initiation à la musique						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
	Total 912		16 000,00	16 000,00	0,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
608122	Petit équipement		32 500,00	25 000,00	0,00		
<i>608122/99001</i>	<i>Matériel pédagogique</i>		32 500,00	25 000,00	0,00		
	- matériel didactique 13.000						
	- bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.) 8.500						

Article	DEPENSES ORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
	- bibliothèque des enseignants	2.000					
	- matériel pour travaux manuels	6.000					
	- matériel pour enseignement musical	3.000					
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
615212	Voyages et déplacements - Personnel		27 000,00	27 000,00	0,00		
<i>615212/99001</i>	<i>Frais et excursions extraordinaires</i>		27 000,00	27 000,00	0,00		
	- voyages divers, tels que séjour en classe de neige, voyage vers les Vosges, etc.						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/930, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)		12 000,00	12 000,00	0,00		
<i>616000/99001</i>	<i>transport et excursions extraordinaires</i>		12 000,00	12 000,00	0,00		
	- voyages divers, tels que séjour en classe de neige, voyage vers les Vosges, etc. (frais de transport)						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/930, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
642300	Indemnités aux membres du personnel		12 000,00	14 000,00	0,00		
<i>642300/99001</i>	<i>Indemnités LASEP</i>		12 000,00	14 000,00	0,00		
	- frais de fonctionnement de la LASEP, augmentaiton en 2013, vu l'augmentaiton de l'offre						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						
648330 P	Aides aux enfants		600,00	600,00	0,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>Epargne scolaire</i>		600,00	600,00	0,00		
	- allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)						
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire					
	Total 913	84 100,00	78 600,00	0,00		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement					
608122	Petit équipement	1 100,00	1 100,00	1 100,00		
608122/99001	<i>divers matériel en relation avec le service de médecine scolaire</i>	1 100,00	1 100,00	1 100,00		
	- frais divers en relation avec le service de médecine scolaire					
611200	Loyers et charges mobilières	3 500,00	0,00	3 500,00		
611200/99001	<i>locations cours informatiques</i>	3 500,00	0,00	3 500,00		
	- e.a. location d'ordinateurs pour cours d'initiation à l'informatique, le cas échéant en 2013					
613484	Honoraires médicaux et de soins	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
613484/99001	<i>Honoraires médicaux</i>	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
	- honoraires du médecin scolaire					
615212	Voyages et déplacements - Personnel	7 250,00	7 250,00	34 250,00		
615212/99002	<i>Frais - Excursions Cycle 1 précoce</i>	750,00	750,00	750,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure					
615212/99003	<i>Frais - Excursions Cycle 1 préscolaire</i>	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure					
615212/99004	<i>Frais - Excursions Cycle 2-4 primaire</i>	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure					
615212/99005	<i>Frais Lasep et excursions extraordinaires</i>	0,00	0,00	27 000,00		
	- voyages divers, tels que séjour en classe de neige, voyage vers les Vosges, etc.					
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	299 500,00	297 200,00	306 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement					
616000/99001	Transport scolaire - suivant soumission du 26 juillet 2013, l'entreprise Sales-Lentz de Bascharage est en charge du transport scolaire * année scolaire 2013/14 et s. : - bus Dippach: 66.290,24 Eur - bus Bettange: 66.290,24 Eur - bus Schouweiler: 58.297,78 Eur - bus Sprinaknge: 43.767,22 Eur - bus vers piscine: 15.024,96 Eur - bus vers hall sportif (précoce): 2.292,84 Eur - bus vers forêt: 318,40 Eur * les prix indiqués s'entendent sans TVA (3%) et corresp. aux prix offerts par soumission en 2013, ils sont à majorer des hausses légales intervenues	272 000,00	270 000,00	267 000,00		
616000/99002	Transport - Excursions Cycle 1 précoce - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	1 500,00	1 200,00	1 500,00		
616000/99003	Transport - Excursions Cycle 1 préscolaire - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
616000/99004	Transport - Excursions Cycle 2-4 primaire - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	21 500,00	21 500,00	21 500,00		
616000/99005	transport Lasep et excursions extraordinaires - voyages divers, tels que séjour en classe de neige, voyage vers les Vosges, etc.	0,00	0,00	12 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	26 500,00	25 500,00	26 200,00		
621000/99003	*rémunération de base: salariés à tâche intellectuelle - surveillantes bus scolaire	26 500,00	25 500,00	26 200,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	4 500,00	4 200,00	4 100,00		
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle - surveillantes bus scolaire	4 500,00	4 200,00	4 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement					
642300	Indemnités aux membres du personnel	0,00	0,00	14 000,00		
642300/99001	indemnités LASEP - frais de fonctionnement de la LASEP, augmentaiton en 2013, vu l'augmentaiton de l'offre	0,00	0,00	14 000,00		
642800	Autres indemnités	5 000,00	1 500,00	3 000,00		
642800/99001	indemnités cours pour adultes - indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation éducative (langues, informatique) - à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal	5 000,00	1 500,00	3 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 050,00	1 100,00		
648110/99001 P	Subvention APEEF - suivant décision du conseil communal	700,00	750,00	800,00		
648110/99002 P	Subventions LASEP	300,00	300,00	300,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00		1 500,00
648120/99001 P	participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale - subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu) - reprise de l'article 3/930/648211/99001 vers l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	0,00	0,00	0,00		1 500,00
648211 P	Participations à caractère général	1 500,00	1 100,00	1 500,00		0,00
648211/99001 P	participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale - subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu) - reprise de cet article à l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	1 500,00	1 100,00	1 500,00		0,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement					
648330 P	Aides aux enfants	1 400,00	500,00	1 900,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>subvention parents enfants dyslexiques</i>	1 400,00	500,00	1 400,00		
	- le cas échéant des soutiens financiers de l'association SOS-LRS (pour enfants dyslexiques), vu la fréquentation par deux élèves de la commune (suivant délibér. du conseil communal à prendre le moment venu)					
<i>648330/99002 P</i>	<i>Epargne scolaire</i>	0,00	0,00	500,00		
	- allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)					
	Total 930	354 850,00	343 000,00	400 750,00		400 750,00
	Total général 9	2 044 195,00	1 919 995,00	2 011 296,00		2 011 296,00
	TOTAL GENERAL	8 180 237,23	7 184 954,51	8 063 099,98		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	1 Services généraux des administrations publiques					
	180 Opérations concernant des flux financiers					
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00	5 900 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal</i>	0,00	0,00	5 900 000,00		
	- emprunt à contracter en vue de financer les investissements en cours d'exercice					
	Total 180	0,00	0,00	5 900 000,00		
	Total général 1	0,00	0,00	5 900 000,00		
1/242/	2 Protection sociale					
	242 Maisons-relais / Foyers scolaires					
169280 C	Autres participations aux frais	8 333,00	4 000,00	4 400,00		
<i>169280/12001 C</i>	<i>remboursement par la commune de Garnich de frais avancés au niveau de la construction d'une crèche à Dippach</i>	8 333,00	4 000,00	4 400,00		
	- suivant convention du 25 octobre 1999 entre la commune de Dippach et celle de Garnich, concernant la fixation des modalités de financement et de remboursement de l'investissement au niveau de la transformation de l'ancienne école de Dippach en crèche (projet à réaliser de concert entre les communes en question)					
	- approbation de la convention en question par le conseil communal en date du 22 novembre 1999					
	- frais avancés par la commune de Dippach, demandes de remboursement adressées à la commune de Garnich au fur et à mesure de l'avancement du chantier					
	Total 242	8 333,00	4 000,00	4 400,00		
	Total général 2	8 333,00	4 000,00	4 400,00		
1/320/	3 Ordre et sécurité publics					
	320 Services de secours					
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	157 500,00	300,00	157 500,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/320/	320 Services de secours					
163000/11002 G	subsidés d'investissement de l'Etat - dans le cadre de l'acquisition de matériel divers de lutte contre les incendies - dans le cadre de l'acquisition de matériel de lutte contre les incendies (tenues, appels-personnes, matériel divers)	2 500,00	300,00	2 500,00		
163000/12003 G	subsidés d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule TLF 2000 STA - suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 20 décembre 2012	155 000,00	0,00	155 000,00		
	Total 320	157 500,00	300,00	157 500,00		
	Total général 3	157 500,00	300,00	157 500,00		
1/411/	4 Affaires économiques					
1/411/	411 Agriculture					
161000 G	Terrains et constructions	28 500,00	28 500,00	0,00		
161000/13001 G	subside de l'Etat : prolongation chemin rural " in Suosgarten " - suivant travaux exécutés en 2013	28 500,00	28 500,00	0,00		
261100	Terrains	0,00	0,00	2 875,00		
261100/14001	échange de fonds à Bettange au lieu-dit "hannert der Millen" - échange avec M. Gatton BRAUN de Bettange, en suivant le compromis afférent	0,00	0,00	1 025,00		
261100/14002	cession de fonds communaux au lieu-dit "hannert der Millen" - cession de fonds communaux à Madame SCHMIT-WELLONG de Bettange, suivant compromis afférent	0,00	0,00	1 850,00		
	Total 411	28 500,00	28 500,00	2 875,00		
1/412/	412 Sylviculture					
161000 G	Terrains et constructions	32 000,00	30 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/412/	412 Sylviculture					
161000/99001 G	subside de l'Etat pour constructions des chemins forestiers en 2013: - 80% de la dépense engagée dans le cadre de travaux exécutés en 2012	32 000,00	30 000,00	0,00		
	Total 412	32 000,00	30 000,00	0,00		
1/422/	422 Distribution de gaz naturel					
169100	Participations aux frais de raccordement	1 000,00	0,00	1 000,00		
169100/99001	remboursement frais de raccordement au gaz avancés par la commune - suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursement de frais avancés par la commune	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 422	1 000,00	0,00	1 000,00		
1/449/	449 Autres systèmes de transport					
261100	Terrains	36 000,00	39 800,00	0,00		
261100/13001	Cession fonds CFL - suivant compromis de vente d'emprises appartenant à la commune à l'Etat dans le cadre du chantier de mise à double voie de la ligne ferroviaire Pétange-Luxembourg (approbation du compromis le 12 novembre 2008 par le conseil communal, l'acte afférent restant à rédiger)	36 000,00	39 800,00	0,00		
	Total 449	36 000,00	39 800,00	0,00		
	Total général 4	97 500,00	98 300,00	3 875,00		
	5 Protection de l'environnement					
1/520/	520 Gestion des eaux usées					

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
169100	Participations aux frais de raccordement		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>169100/99001</i>	<i>taxes de raccordement</i>		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95€)						
	Total 520		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
1/541/	541 Diversité biologique						
161000 B	Terrains et constructions		100 000,00	100 000,00	0,00		
<i>161000/11004 B</i>	<i>subsides à allouer dans le cadre de l'acquisition de fonds d'une grande valeur écologique dans le cadre du projet européen life ++</i>		100 000,00	100 000,00	0,00		
	- subsides de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions pèrvues aux dépenses extraordinaires (part de 'UE)						
161000 G	Terrains et constructions		50 000,00	50 000,00	0,00		
<i>161000/11003 G</i>	<i>subsides à allouer dans le cadre de l'acquisition de fonds d'une grande valeur écologique dans le cadre du projet européen life ++</i>		50 000,00	50 000,00	0,00		
	- subsides de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions pèrvues aux dépenses extraordinaires (part de l'Etat)						
	Total 541		150 000,00	150 000,00	0,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines		715 300,00	52 507,10	662 000,00		
<i>162000/10004 G</i>	<i>subsides d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre d'un bassin d'orage dans la cite Haard à Bettange</i>		277 000,00	0,00	277 000,00		
<i>162000/10005 G</i>	<i>Subside d'investissement de l'Etat - subside bassin d'orage Bergem</i>		438 300,00	52 507,10	385 000,00		
	- suivant engagement de Minsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface					
	Total 550	715 300,00	52 507,10	662 000,00		
	Total général 5	866 800,00	204 007,10	663 500,00		
1/611/	6 Logements et équipements collectifs					
	611 Logements au prix du marché					
161000 G	Terrains et constructions	10 000,00	0,00	10 000,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subsides de l'Etat procédures PAP</i>	10 000,00	0,00	10 000,00		
	- suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 8 juillet 2008, N°: 2692					
	Total 611	10 000,00	0,00	10 000,00		
1/621/	621 Places publiques					
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	7 950,00	7 950,00	0,00		
<i>168000/13002 P</i>	<i>indemnité compensatoire PAP Kneip</i>	7 950,00	7 950,00	0,00		
	Total 621	7 950,00	7 950,00	0,00		
1/624/	624 Voirie vicinale					
169280	Autres participations aux frais	7 000,00	7 000,00	10 000,00		
<i>169280/99001</i>	<i>participation d'entreprises dans les frais d'investissement communaux</i>	7 000,00	7 000,00	10 000,00		
	- participation de CREOS aux frais exposés par la commune dans le cadre de la réfection de la voirie vicinale (sous condition que CREOS pose des conduites) * en 2013: rue Nic. Calmes * en 2014: Cité Haard					
	Total 624	7 000,00	7 000,00	10 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau					

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
169100	Participations aux frais de raccordement		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>169100/99001</i>	<i>taxes de raccordement</i>		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95EUR)						
	- tva au montant de 43.69EUR comprise						
	Total 630		1 500,00	1 500,00	1 500,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains		37 500,00	34 750,00	0,00		
<i>261100/13001</i>	<i>Vente de fonds communaux à un particulier à Bettange, rue de Limpach</i>		37 500,00	34 750,00	0,00		
	- régularisation d'un situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant compromis entre les parties du 8 juillet 2008, l'acte notarié restant à intervenir						
	Total 650		37 500,00	34 750,00	0,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital		247 500,00	247 500,00	279 000,00		
<i>168000/99001 G</i>	<i>soutien financier dans le cadre de la participation de la commune au pacte logement</i>		247 500,00	247 500,00	279 000,00		
	- comptabilisation suivant dipositions demandées par le Ministère de l'Intérieur						
	- en 2013: subside afférent à 2012						
	- en 2014: subside afférent à 2013						
169222	Taxe d'équipements collectifs		180 000,00	30 000,00	180 000,00		
<i>169222/99001</i>	<i>taxes d'infrastructure - propriétaire</i>		180 000,00	30 000,00	180 000,00		
	- délibération du 6 novembre 2007:						
	* par unité affectée à l'habitation:						
	2.000,00Eur jusque 100 m2 de surface construite brute						
	2.500,00Eur de 100 à 200 m2 de surface construite brute						
	3.000,00Eur au dessus de 200 m2 de surface construite brute						
	* par unité affectée à toute autre destination:						
	2.000,00Eur jusque 200 m2 de surface construite brute						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs					
	Total 690	427 500,00	277 500,00	459 000,00		
	Total général 6	491 450,00	328 700,00	480 500,00		
	TOTAL GENERAL	1 621 583,00	635 307,10	7 209 775,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/120/	1 Services généraux des administrations publiques					
	120 Coordination administrative					
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	12 000,00		
223500/14007	acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique - nouvelle machine à copier - pour les services adminstraitfs de la commune, vu la vétusté de l'ancienne machine	0,00	0,00	12 000,00		
	Total 120	0,00	0,00	12 000,00		
4/130/	130 Coordination technique					
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	79 502,91	43 000,00	37 000,00		
211000/06001	établissement d'un système d'information géographique (SIG) pour la commune - suivant devis approuvé le 22 février 2006 (94.814,00EUR ht.) - le but de la réalisation de ce projet est de donner au responsa bles de la commune un outil preformant de gestion et de planification, en combinaison avec les études à réaliser au niveau du réseau d'assainissement et du réseau des eaux potables - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 77.224,06Eur - dépesne en 2008: 40.237;83Eur - en 2013 et 2014, mise à jour du système et adjonction d'un volet "gestion des cimetières"	40 000,00	23 000,00	17 000,00		
211000/93001	acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - réalisation du plan de développement communal (digitalisation comprise), d'un plan vert et d'une révision du PAG. existant de la commune de Dippach: Dépense totale de 6.954.326.-F (suivant devis remanié du 8.4.1993) Dépense en 1993: 440.497.-F, soit 10.919.64EUR Dépense en 1994: 904.555.-F, soit 22.423.33EUR Dépense en 1995: 959.055.-F, soit 23.774.35EUR Dépense en 1996: 665.765.-F, soit 16.503.88EUR Dépense en 1997: 358.400.-F, soit 8.884.50EUR Dépense en 1998: 1.710.141.-F, soit 42.393.29EUR Dépense en 1999: 0.-F, soit 0.00EUR Dépense en 2000: 1.669.561.-F, soit 41.387.34EUR Dépense en 2003: 1.919.00EUR Dépense en 2006: 1.659,30EUR	39 502,91	20 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique					
	Dépense en 2007: 92.964,18EUR Dépense en 2008: 92.829,01EUR Dépense en 2009: 35.445,69EUR Dépense en 2010: 77.797,05EUR Dépense en 2011: 91.374,66EUR Dépense en 2012: 50.494,09EUR - subside, engagé par les Ministères compétents au montant de 2.995.163.-F, inscrit à l'article 1/0710/1440 (liquidation suivant tranches, 2000: 87.045.-F; 2001: 712.118.-F) - à partir de 2005: mise en conformtié avec la nouvelle législation en la matière - en 2010, 2011 et 2012 réalisation de diverses prestations en supplément, entre autres une étude concernant les répercussions du PAG sur l'environnement prévue par la loi et screening de certaines zones IBA et voisines suivant demande du Ministère de l'Environnement - en 2013 et 2014: modification poncutuelle du PAG (partie écrite)et mise en oeuvre d'un règlement des bâtisses					
	Total 130	79 502,91	43 000,00	37 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers					
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	315,00	315,00	500,00		
<i>238180/99001 O</i>	<i>fonds de roulement en vue d'alimenter le nouvel office social commun</i> <i>- suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social nouvellement créé, auquel la commune de Dippach participe</i>	315,00	315,00	500,00		
	Total 180	315,00	315,00	500,00		
	Total général 1	79 817,91	43 315,00	49 500,00		
4/241/	2 Protection sociale					
	241 Crèches et garderies					
222100	Installations techniques	25 000,00	12 000,00	13 000,00		
<i>222100/13002</i>	<i>Crèche - divers travaux</i>	25 000,00	12 000,00	13 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
	- divers travaux de mise à jour, parlophone et modification des installations sanitaires						
	Total 241		25 000,00	12 000,00	13 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement		0,00	9 500,00	20 000,00		
211000/13027	transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants - frais d'études		0,00	9 500,00	20 000,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école						
223410	Mobilier		15 000,00	12 000,00	0,00		
223410/13007	Mobilier : acquisition 80 chaises + séparations de volumes		15 000,00	12 000,00	0,00		
	- suivant besoins et demandes du Ministère de la Famille						
	Total 242		15 000,00	21 500,00	20 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre		3 340,16	0,00	0,00		
221311/12002	transformation de l'ancienne mairie en maison des jeunes		3 340,16	0,00	0,00		
	- en 2012: nouvelles fenêtres et porte d'entrée, adaptation aux normes (y compris portes coupe feu)						
	Total 253		3 340,16	0,00	0,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre		22 815,14	50 000,00	0,00		
221311/09002	construction d'un home scout à disposition de la section locale de la FNEL		22 815,14	50 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé en date du 18 février 2009 par le conseil communal, en modification d'un devis initial						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/259/	259 Autre Jeunesse					
	- montant du devis modifié: 1.383.000,00Eur, - dépense en 2009: 112.351,99EUR - dépense en 2010: 514.912,83EUR - dépense en 2011: 635.446,21EUR - dépense en 2012: 147.184,86EUR - subside en conséquence inscrit aux recettes extraordinaires - projet achevé, dernières dépenses en 2013					
	Total 259	22 815,14	50 000,00	0,00		
	Total général 2	66 155,30	83 500,00	33 000,00		
4/320/	3 Ordre et sécurité publics					
	320 Services de secours					
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	500 000,00	70 000,00	3 570 000,00		
221311/11001	<i>réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de regie</i>	500 000,00	70 000,00	3 570 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis: 5.605.372,01€					
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	450 000,00	101 000,00	770 000,00		
221313/11001	<i>Réseaux de voirie : réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de regie</i>	450 000,00	101 000,00	770 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis: 525.000,00€ - tva à récupérer: 6.000,-€					
222100	Installations techniques	0,00	0,00	32 500,00		
222100/14009	<i>mise en place de installations murales avec défibrillateurs</i>	0,00	0,00	32 500,00		
	- dans le cadre de la mise à disposition d'un système performant de réanimation en cas de besoins dans la commune, en suivant la politique menée au niveau national à ce niveau					
223100	Équipement de transport et de manutention	6 000,00	0,00	6 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
223100/11002	<i>acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition de matériel de lutte contre les incendies au niveau régional</i>		6 000,00	0,00	6 000,00		
	- suivant proposition de Monsieur l'inspecteur régional, acquisition conjointe d'un fourgon et d'un ventilateur par toutes les communes d'ela région						
	- suivant décision du conseil communal du 21 septembre 2011						
223220	Véhicules spéciaux		350 000,00	3 400,00	345 000,00		
223220/12003	<i>acquisition de véhicules automoteurs - acquisition d'un véhicule d'intervention de type TLF 2000 STA</i>		350 000,00	3 400,00	330 000,00		
	- en remplacement du fourgon KTLF en service à Dippach						
	- suivant décision de principe du conseil communal du 30 novembre 2012 et soumission en conséquence, commande passée en 2013						
	- subside en conséquence au recettes extraordinaires						
223220/14010	<i>transformation du véhicule KTLF en TSF</i>		0,00	0,00	15 000,00		
240000	Subvention d'investissement en capital		1 000,00	2 600,00	1 000,00		
240000/99001	<i>subsidés en faveur des corps de sapeurs - pompiers pour l'acquisition d'uniformes</i>		1 000,00	2 600,00	1 000,00		
	- subsidés à accorder pour l'acquisition d'uniformes, suivant décisions à prendre le cas échéant par le conseil communal						
	- reprise au chapitre des dépenses extraordinaires, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 320		1 307 000,00	177 000,00	4 724 500,00		
	Total général 3		1 307 000,00	177 000,00	4 724 500,00		
4/411/	411 Agriculture						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement		20 000,00	500,00	20 000,00		
211000/13004	<i>Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Hard et rue de bettange : frais d'études</i>		20 000,00	500,00	20 000,00		
	- études et frais de géomètre pour emprises						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture					
221100	Terrains	15 000,00	8 500,00	8 000,00		
221100/13001	emprises chemin rural " in Suosgarten " + frais notaire + frais géomètre - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural	15 000,00	8 500,00	0,00		
221100/14030	Acquisition d'emprises, dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la cité Haard et la rue de Bettange à Dippach (Roulement) - suivant actes à passer le moment venu	0,00	0,00	8 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	95 000,00	95 000,00	250 000,00		
221313/13001	prolongation d'un chemin rural " in Suosgarten " à Schouweiler (+- 300 m) - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural	95 000,00	95 000,00	0,00		
221313/13004	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Haard et rue de Bettange (+- 650 m) - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu	0,00	0,00	100 000,00		
221313/14012	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste à Bettange/Mess longeant la ligne ferrovière et la cité Langert - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu	0,00	0,00	90 000,00		
221313/14013	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste (+- 500 m empiérement) à Bascharage au lieu dit Häschemerwiss - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu - de concert avec la commune de Bascharage	0,00	0,00	60 000,00		
	Total 411	130 000,00	104 000,00	278 000,00		
4/412/	412 Sylviculture					
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	20 000,00	3 000,00	25 000,00		
211000/13006	Frais d'études: Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel" - dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis à approuver en	20 000,00	3 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture					
	cours d'exercice					
221100	Terrains	0,00	0,00	3 000,00		
221100/14015	acquisition de fonds forestiers à Dippach au lieu dit "Golbusch"	0,00	0,00	3 000,00		
	- suivant compromis avec le propriétaire, afin de pafaire le réseau des chemins forestiers					
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	60 000,00	43 000,00	355 000,00		
221313/13006	Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel"	0,00	0,00	200 000,00		
	- dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis à approuver en cours d'exercice					
221313/99001	Construction de chemins forestiers	60 000,00	43 000,00	155 000,00		
	- en 2013: constrction d'un chemin au "Bettingerbësch", d'une longueur de 550m, suivant devis à approuver le moment venu					
	- en 2014: constructions de chemins forestiers au lieux-dits "Golbusch", "Haard" et "Wuesen", suivant devis à approuver le moment venu					
	- selon le plan de gestion des forêts communales de 2014					
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	20 000,00		
223210/14014	acquisition d'un véhicule pour le service forestier	0,00	0,00	20 000,00		
	Total 412	80 000,00	46 000,00	403 000,00		
4/422/	422 Distribution de gaz naturel					
222100	Installations techniques	38 510,66	0,00	2 500,00		
222100/06002	réseau gaz - travaux d'investissement	36 010,66	0,00	0,00		
	- travaux de génie civil à mettre en oeuvre pour l'extension réseau à gaz et pour satisfaire aux conditions d'adhésion fixées par convention, approuvée par le conseil communal le 8.4.1993, approuvée le 30 avril 1993, par arrêté grand-ducal					
222100/99001	préfinancement des raccordements au réseau à gaz de particuliers	2 500,00	0,00	2 500,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000,					

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/422/	422 Distribution de gaz naturel					
	remboursement y relatif					
	Total 422	38 510,66	0,00	2 500,00		
4/441/	441 Transports routiers					
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	10 000,00	3 500,00	14 000,00		
221323/99001	<i>acquisition d'abris pour voyageurs dans le cadre du transport en commun (et équipements connexes)</i>	10 000,00	3 500,00	14 000,00		
	- vitrines d'affichage en 2013 et aménagement d'un nouvel abris en 2014 sur RN5 à l'issue de Dipach					
	Total 441	10 000,00	3 500,00	14 000,00		
4/449/	449 Autres systèmes de transport					
221100	Terrains	4 500,00	0,00	4 500,00		
221100/13012	<i>Acquisitions fonds / empises dans le cadre du chantier CFL</i>	4 500,00	0,00	4 500,00		
	- dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Pétange-Luxembourg, suivant compromis approuvés par le conseil communal le 28 avril 2008 et actes à passer le moment venu					
	Total 449	4 500,00	0,00	4 500,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)					
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	20 000,00	20 000,00	0,00		
211000/13009	<i>Frais d'études: PAP Hall sapeurs pompiers et service technique et plan directeur ZBEP + ZAE</i>	20 000,00	20 000,00	0,00		
	- suivant demande du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'approbation du projet afférent					
	Total 470	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Total général 4	283 010,66	173 500,00	702 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
223500	Matériel informatique (hardware)		35 000,00	0,00	35 000,00		
223500/99001	infrastructure informatique de comptage ou de pesage des vidanges des poubelles		35 000,00	0,00	35 000,00		
	- suivant projet de mise en route d'un nouveau concept de ramassage des immondices: * comptage des vidanges						
	Total 510		35 000,00	0,00	35 000,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement		68 990,89	0,00	60 000,00		
211000/06003	réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'assainissement de la commune		45 589,24	0,00	50 000,00		
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (108.985,53EUR ht.) - afin de donner un outil de travail et de planification performant (en combinaison avec la réalisation du SIG et de l'étude sur le réseau d'eau potable) - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 67.568,71EUR - dépense en 2009: 49.492,03EUR - dépense en 2010: 19.251,41EUR - dépense en 2012: 31.410,76EUR - prestations en supplément nécessaires vu la longueur du réseau - en 2012: réalisation du dossier technique assainissement ,						
211000/12004	acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - frais d'étude en ce qui concerne le projet de mise hors service de la station d'épuration à Reckange		10 000,00	0,00	0,00		
211000/12005	acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - frais d'étude dans le cadre de l'assainissement d'un PAP à Schouweiler, rue de Dahlem		10 000,00	0,00	10 000,00		
	- à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre du PAP en question, dont la procédure d'approbation reste à approuver, frais à rembourser partiellement par le lotisseur						
211000/90800/3	études rendement station d'épuration		3 401,65	0,00	0,00		
	- étude réalisée par le SIVEC et T.R.-Engineering, en vue de résoudre certains problèmes au niveau du fonctionnement						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	de la station d'épuration						
222100	Installations techniques		624 263,01	320 000,00	503 000,00		
222100/11003	participation de la commune aux travaux d'aménagement de nouveaux collecteurs vers la station d'épuration de Schifflange		526 263,01	300 000,00	187 000,00		
	- suivant devis du conseil communal du 12 mars 2009, au montant de 568.500,00€ - subside en conséquence aux recettes extraordinaires						
222100/12006	ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprise privées) - renforcement de la canalisation à Dippach-gare (partie de la commune de Dipapch)		50 000,00	2 000,00	194 000,00		
	- suivant devis approuvé le 19 mars 2012, projet ensemble avec la commune de Reckange						
222100/13022	réalisation de travaux de canalisation rue de Dahlem		20 000,00	0,00	20 000,00		
	- à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre d'un PAP, dont la procédure d'approbation reste à approuver - frais d'étude prévus à l'article 4/520/211000/12005						
222100/13023	réalisation de travaux de canalisation route de Luxembourg (hauteur maison 115)		10 000,00	0,00	10 000,00		
	- en vue de raccorder un avaloir à la canalisation, afin d'éviter des inondations vers des fonds et maisons privées, par temps de pluie						
222100/13025	travaux de réparation de la canalisation à Dippach au niveau de la RN5		18 000,00	18 000,00	0,00		
222100/14005	réalisation de travaux de canalisation centre de Bettange		0,00	0,00	46 000,00		
	- vu les besoins d'agrandissement de la canalisation, en vue de suffire aux besoins en évacuation, suivant devis à approuver en cours d'exercice - subside de l'Etat possible						
222100/14016	construction d'un collecteur à eau usée entre Reckange et Pontpierre		0,00	0,00	46 000,00		
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, a faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - possibilité de subside de l'Etat						
	Total 520		693 253,90	320 000,00	563 000,00		
4/541/	541 Diversité biologique						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/541/	541 Diversité biologique					
221100	Terrains	222 000,00	222 000,00	0,00		
<i>221100/13013</i>	<i>Acquisitions fonds life +</i>	222 000,00	222 000,00	0,00		
	- suivant actes passé et à passer, respectivement compromis passés en 2012 avec les Fabriques d'Eglise de Bettange et de Schouweiler, forts subsides de l'UE et de l'Etat (cf. recettes extraordinaires)					
	Total 541	222 000,00	222 000,00	0,00		
4/542/	542 Protection de la nature					
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	17 000,00		
<i>221200/14017</i>	<i>restauration de prairies maigres et mares - NATURA 2000</i>	0,00	0,00	10 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest					
<i>221200/14018</i>	<i>protection d'une bande écologique (clôture à refaire)</i>	0,00	0,00	7 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest					
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	0,00	9 200,00		
<i>221323/14019</i>	<i>panneaux d'informations à aménager à Schouweiler Schéifferwee</i>	0,00	0,00	9 200,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest					
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	12 000,00		
<i>238120/99001 S</i>	<i>apport en capital en faveur du SICONA-OUEST</i>	0,00	0,00	12 000,00		
	- suivant demande du SICONA-Ouest, dans le cadre de la construction d'un immeuble administratif à Olm					
	Total 542	0,00	0,00	38 200,00		
	Total général 5	950 253,90	542 000,00	636 200,00		
	6 Logements et équipements collectifs					
4/621/	621 Places publiques					

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
221200	Agencements et aménagements de terrains		121 000,00	110 000,00	77 000,00		
221200/11005	remise en état de diverses clôtures dans le cadre de plusieurs places de jeux - vu les besoins		11 000,00	0,00	11 000,00		
221200/12008	aménagement de terrains - travaux d'investissement (par entreprise privée) - travaux de plantation à réaliser au niveau de divers places publiques - y compris au niveau de certains PAP (Im Dudel)		30 000,00	30 000,00	6 000,00		
221200/99001	aménagement des places de jeux dans la commune - travaux divers - dépenses antérieures: 2001: 11.989,81 EUR 2003: 32.503,56 EUR 2004: 39.997,00 EUR 2005: 20.000,00 EUR 2006: 18.641,50 EUR 2008: 8.230,55 EUR 2009: 9.542,30 EUR 2011: 3.475,36EUR - en 2013 et 2014: deux places de jeu, dont une à Dippach		80 000,00	80 000,00	60 000,00		
	Total 621		121 000,00	110 000,00	77 000,00		
4/622/	622 Circulation						
222100	Installations techniques		20 000,00	0,00	20 000,00		
222100/11006	installation de panneaux - indicateurs de vitesse et aménagement d'éclairages supplémentaires pour certaines passages pour piétons		20 000,00	0,00	20 000,00		
	Total 622		20 000,00	0,00	20 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement		30 000,00	30 000,00	0,00		
211000/12014	étude à réaliser en vue de la mise en place de zones 30 km/h dans la commune de Dippach - suivant contrat d'ingénieur passé avec T.r.-Engineering en		30 000,00	30 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale					
	2012					
221100	Terrains	125 000,00	30 000,00	93 000,00		
221100/10001	Acquisition d'emprises	100 000,00	30 000,00	68 000,00		
	en 2013 et 2014: - dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du CR103 entre Sprinkange et Bettange: 35.000€ - dans le cadre de l'aménagement d'un abris-bus à Dippach (RN5): 10.000€ - dans le cadre de projet achevé concernant le réaménagement de la voirie à Sprinkange: 45.000€ - dans le cadre du chemin entre Bettange et Limpach: 10.000€					
221100/12010	acquisition de terrains - acquisition de fonds à incorporer dans le domaine public en vertu de la loi sur l'aménagement communal	25 000,00	0,00	25 000,00		
	- en 2013: acquisition de fonds dépassant la tranche de 25% à incorporer gratuitement dans le domaine public, en suivant les dispositions légales, au niveau du lotissement-PAP "Kiberg" à Schouweiler-Sprinkange					
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	1 341 909,02	1 032 390,46	1 421 000,00		
221313/04001	redressement du chemin communal entre les localités de Bettange et de Limpach (partie qui incombe à la commune de Dippach)	11 000,00	10 400,00	0,00		
221313/09003	réfection complète de la voirie et des réseaux au niveau du lotissement Galgenberg à Dippach	162 963,82	163 000,00	0,00		
	- lotissement "Galgenberg", y compris réfection revêtement chaussée et trottoirs, suivant devis approuvé en date du 12 novembre 2008 par le conseil communal au montant de 1.675.000,- EUR - refection de la conduite d'eau, montant de la TVA déductible: 4.500,00EUR - achèvement des travaux en 2013 et dernière dépenses					
221313/10004	réfection complète de la voirie et des réseaux du nouveau lotissement Haard à Bettange	836 576,11	510 000,00	935 000,00		
	- suivant devis approuvé le 29 mars 2010 au montant de 3.100.000,00€ - suivant devis supplémentaire approuvé le 21 mai 2011, concernant la mise en oeuvre d'un bassin d'orage, au montant de 370.000,00€ (subside de l'Etat en conséquence aux recettes extraordinaires) - montant de la TVA déductible pour pose de conduite d'eau: 6.000,00EUR					

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/11008	- achèvement des travaux en 2014 <i>réfection de la rue Nic Calmes à Sprinkange</i>		13 762,55	200 000,00	0,00		
221313/12011	- suivant devis approuvé le 3 décembre 2010 au montant de 1.100.000,00€ - montant de la TVA déductible pour pose de conduite d'eau: 3.000,00EUR - achèvement des travaux en 2013 et dernière dépense <i>réaménagement du CR103 entre Bettange et Sprinkange</i>		100 000,00	0,00	250 000,00		
221313/12012	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 12 novembre 2008, au montant de 273.500,00EUR (part de la commune, accotements aménagés en piste pour piétons et bicyclettes) - modification du devis s'impose vu certaines modifications au niveau du projet proosées par les P. et Ch, suivanrt décisuiou du conseil communal du 10 juin 2013 <i>réaménagement de la rue des Tisserands à Schouweiler</i>		18 990,46	18 990,46	0,00		
221313/12013	<i>voirie - travaux d'investissement (par entreprises privées) - réfection du revêtement de la rue de Landiras à Schouweiler</i>		49 616,08	50 000,00	0,00		
221313/12014	<i>travaux d'aménagement de zones 30 km/h dans la commune de Dippach</i>		74 000,00	0,00	144 000,00		
221313/13007	- suivant études à réaliser et devis en conséquence <i>remise en état des trottoirs longeant la RN5 à Schouweiler</i>		15 000,00	15 000,00	0,00		
221313/13008	- suivant devis <i>raclage rue Hiel / Bettange + raccordement réseau gaz</i>		60 000,00	65 000,00	0,00		
221313/14006	- suivant devis <i>réfection du revêtement de la rue du cimetière à Dippach</i>		0,00	0,00	92 000,00		
	- suivant devis à approuver le moment venu						
	Total 624		1 496 909,02	1 092 390,46	1 514 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221200	Agencements et aménagements de terrains		100 000,00	125 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
221200/12015	travaux de réparation et de remise en état du mur de clôture du cimetière de Bettange		100 000,00	125 000,00	0,00		
	- suivant devis vu son état menaçant de tomber en ruine						
221200/14021	aménagement d'un "Beschkerfecht"		0,00	0,00	20 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre		55 000,00	0,00	0,00		
221311/02001	agrandissement et réaménagement du cimetière de Bettange		55 000,00	0,00	0,00		
222100	Installations techniques		10 000,00	10 000,00	10 000,00		
222100/14001	acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition d'une nouvelle cellule frigorifique pour la morgue à Schouweiler		0,00	0,00	10 000,00		
	- suivant devis, vu l'ancien appareil défectueux						
222100/99001	acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition d'une nouvelle cellule frigorifique pour la morgue à Bettange		10 000,00	10 000,00	0,00		
	- suivant devis, vu l'ancien appareil défectueux						
	Total 626		165 000,00	135 000,00	30 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre		5 000,00	5 000,00	0,00		
221311/13011	Mesures pour stabiliser le dépôt Forrett		5 000,00	5 000,00	0,00		
	- vu les besoins						
223210	Véhicules automoteurs		0,00	0,00	190 000,00		
223210/14004	acquisition camion pour l'atelier communal		0,00	0,00	170 000,00		
	- en particulier véhicule pour le combat du gel et autres besoins, suivant soumission à passer						
223210/14020	véhicule à acquérir pour la conciergerie		0,00	0,00	20 000,00		
223300	Outillage		32 000,00	32 000,00	12 500,00		
223300/99001	Acquisition d'outillage pour les ouvriers		32 000,00	32 000,00	12 500,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers					
	- y compris broyeur pour branchages en 2013, divers équipements					
	Total 627	37 000,00	37 000,00	202 500,00		
4/630/	630 Alimentation en eau					
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	50 000,00		
211000/06004	réalisation d'une étude du réseau d'eau de la commune en vertu de RGD du 11 octobre 2002, en vue de garantir la qualité de l'eau distribuée	0,00	0,00	50 000,00		
	- mesures à mettre en oeuvre en vue de se conformer aux dispositions légales en la matière (levé des conduites, étude hydrologique, etc.)					
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (69.256,03EUR ht.)					
	- afin de donner à la commune un outil de planification et de travail efficace (en combinaison avec le SIG et l'étude sur le réseau d'assainissement)					
	- première tranche en 2006					
	- en 2014:dossier technique imposé par la loi					
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	100 000,00	0,00	100 000,00		
221311/12017	réalisation d'un nouveau bassin d'eau pour la commune de Dippach	100 000,00	0,00	100 000,00		
	- suivant devis à approuver le moment venu					
	- tva. comprise eu montant de 5.217,39EUR					
222100	Installations techniques	32 000,00	30 000,00	50 000,00		
222100/13026	ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprises privées) - réparation d'une fuite d'eau majeure à Dippach-Gare	32 000,00	30 000,00	0,00		
222100/14022	acquisition et mise en place de compteurs d'eau pour lecture à distance (première phase)	0,00	0,00	50 000,00		
	Total 630	132 000,00	30 000,00	200 000,00		
4/640/	640 Eclairage public					
222100	Installations techniques	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
222100/13024	modification éclairage publique en LED	50 000,00	50 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES		Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/640/	640 Eclairage public						
	- exécution en plusieurs tranches						
	Total 640		50 000,00	50 000,00	50 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
291500	Dotation au fonds de réserve logement		247 500,00	247 500,00	279 000,00		
<i>291500/99001</i>	<i>Dotation au fonds de réserve pacte logement</i>		247 500,00	247 500,00	279 000,00		
	- comptabilisation suivant dipositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire						
	- alimentation du fonds de réserve, via cet article						
	- en 2013: subside afférent à 2012						
	- en 2014: subside afférent à 2013						
	Total 690		247 500,00	247 500,00	279 000,00		
	Total général 6		2 269 409,02	1 701 890,46	2 372 500,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221100	Terrains		8 000,00	7 000,00	0,00		
<i>221100/10005</i>	<i>acquisition fonds à Bettange dans le cadre de l'aménagement d'un " Boltzplatz "</i>		8 000,00	7 000,00	0,00		
	- suivant compromis passé en 2011 et acte à recevoir						
221200	Agencements et aménagements de terrains		249 696,94	242 000,00	0,00		
<i>221200/10005</i>	<i>aménagement d'un Boltzplatz dans la commune</i>		249 696,94	242 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 28 septembre 2010, au montant arrondi de 215.000,00€						
	Total 810		257 696,94	249 000,00	0,00		
4/821/	821 Terrains de sports						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports					
221200	Agencements et aménagements de terrains	1 000 000,00	700 000,00	360 000,00		
221200/10007	aménagement d'un terrain d'entrainement pour les besoins de l'étoile sportive de Schouweiler - suivant devis approuvé par le conseil communal le 28 septembre 2010 au montant de 1.010.000,00- achèvement des travaux en 2014	1 000 000,00	700 000,00	360 000,00		
	Total 821	1 000 000,00	700 000,00	360 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs					
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	3 000,00	3 000,00	0,00		
221311/12019	bâtiments - travaux d'investissement - divers portes intérieures à renouveler au niveau du hall sportif (remplacement par portes coupe-feu) - suivant devis afin de suffire aux dispstions de sécurité en la matière	3 000,00	3 000,00	0,00		
	Total 822	3 000,00	3 000,00	0,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes					
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	12 500,00	0,00	12 500,00		
211000/12020	acquisition de brevêts, logiciels, plans, études,etc - concept énergétique à élaborer au niveau du centre culturel de Dippach	0,00	0,00	0,00		
211000/13022	acquisition de brevêts, logiciels, plans, études,etc - concept énergétique à élaborer au niveau du centre culturel de Bettange	12 500,00	0,00	12 500,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	234 215,47	106 000,00	175 000,00		
221311/10009	divers travaux d'investissement au niveau des centres culturels de la commune - suivant devis, divers travaux (carrelage, installation d'un raccordement TV, installation de fondations pour panneaux publicitaire, mise place de rideaux, renouvellemtn sonorisation CCD, mesures d'amélioration de l'acoustique salle au 2e étage du CCD, renouvellement de l'ascenseur, marquise etc.), remise en peinture de la salle des fêtes à Bettange, fenêtre CCB à réparer,	95 293,92	30 000,00	65 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes					
	beamer, écran, etc. - réparation majeure des fenêtres en bois du centre culturel de Dippach					
221311/12020	<i>réalisation de la mise en conformité du centre culturel de Dippach en ce qui concerne la sécurité</i>	0,00	0,00	75 000,00		
	- suivant étude résalisée à ce niveau et devis à approuver en cours d'exercice					
221311/14002	<i>nettoyage façade Mairie</i>	0,00	0,00	15 000,00		
	- vu les besoins					
221311/14003	<i>rénovation Café um Bur</i>	0,00	0,00	20 000,00		
	- vu les besoins, en particulier suite aux effets des fumeurs					
221311/14025	<i>mise en place d'un local de stockage près du centre culturel de Dippach</i>	0,00	6 000,00	0,00		
	- local préfabriqué, vu les besoins					
221311/90001	<i>construction d'une nouvelle mairie et d'une nouvelle salle de musique à Schouweiler</i>	138 921,55	70 000,00	0,00		
	- étant donné que ni la Mairie actuelle, ni la salle de musique ne sont adaptées aux besoins actuels - suivant devis définitif, approuvé par le conseil communal le 13 août 2001, au montant de 224.013.567.-F, soit 5.553.151.27EUR (approbation par autorité supérieure le 8 octobre 2001, N°: D/3/2001 - dépense en 2000: 1.120.000.-LUF, soit 27.764.07EUR - dépense en 2001: 38.174,74EUR - dépense en 2002: 807.619,15EUR - dépense en 2003: 1.421.254,76EUR - dépense en 2004: 2.526.116,73EUR - dépense en 2005: 995.243,00EUR - dépense en 2006: 408.005,58EUR - dépense en 2007: 69.890,93EUR - dépenses en 2008: 121.534,43EUR - dépense en 2009: 4.370,00EUR - dépense en 2010: 1.359,09EUR - dépenses en 2012: 25.078,45EUR - achèvement des travaux en 2004 - viennent s'ajouter par rapport au devis initial: * installation photovoltaïque: 238.143,40EUR, suivant devis approuvé par le conseil communal le 30.07.2003, (la mise en place de cette installation sera comptabilisée à l'article 4/0800/2123/003, pour des raisons pratiques) * diverses installations techniques: 30.000,00EUR (central téléphonique, projecteur, etc.) * mobilier: 190.000,00EUR * sculpture extérieure et diverses oeuvres: 80.000,00EUR					

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes					
	* d'une manière générale hausse globale de l'ordre de 2,5% à prévoir, vu l'augmentation des prix - en 2007: divers aménagements supplémentaires - en 2008: e.a. réfection du bassin de la fontaine vu un problème d'étanchéité - subside de la part du Ministère de l'Intérieur, engagé au montant total de 1.947.712,00EUR, à liquider à titre de 80% suivant les disponibilités budgétaires et titre de 20% après le décompte (réf.: 2.0150, le 16 décembre 2002) - en 2013: aménagement d'un bureau en supplément pour le service technique par modification d'un garage					
222100	Installations techniques	22 500,00	5 000,00	17 500,00		
222100/13014	<i>Parkings mairie - Installation de deux barrières automatiques</i> - afin de réglementer l'accès vers le parking, en vue de garantir un emplacement de stationnement aux visiteurs de la commune - de même une barrière vers le parking derrière la Mairie - en cas de besoin	22 500,00	5 000,00	17 500,00		
223800	Autres installations	3 500,00	2 200,00	4 000,00		
223800/99001	<i>acquisition de biens d'investissement divers</i> - suivant besoin - adjonction, respectivement renouvellement éventuel de matériel pour l'éclairage de Noël	3 500,00	2 200,00	4 000,00		
	Total 831	272 715,47	113 200,00	209 000,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique					
240000	Subvention d'investissement en capital	1 200,00	700,00	1 200,00		
240000/99001	<i>subsidés pour l'acquisition d'uniformes par la fanfare locale</i> - suivant décision du conseil communal	1 200,00	700,00	1 200,00		
	Total 836	1 200,00	700,00	1 200,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel					

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/838/	838 Patrimoine culturel					
240000	Subvention d'investissement en capital	7 500,00	1 000,00	3 000,00		
240000/99001	primes dans le contextes de la rénovation de façades en faveurs des ménages - primes de rénovation de façades: * délibération du 18.12.1986, approuvée le 31.12.1986: participation de la commune à raison de 50% dans les primes versées par l'Etat - reprise du crédit au chapitre extraordinaire à partir de 2000, suivant désir du Ministère de l'Intérieur	7 500,00	1 000,00	3 000,00		
	Total 838	7 500,00	1 000,00	3 000,00		
4/839/	839 Autres Services culturels					
240000	Subvention d'investissement en capital	503,24	510,00	0,00		
240000/99001	Allocation d'un subside à l'association locale "Schuller Fénkelcher" pour l'acquisition d'éléments d'uniformes - suivant décision du conseil communal du 17 juillet 2013	503,24	510,00	0,00		
	Total 839	503,24	510,00	0,00		
4/850/	850 Cultes					
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	52 000,00	3 000,00	40 000,00		
221311/11012	divers travaux à réaliser au niveau de sacristie de l'église à Schouweiler	2 000,00	0,00	0,00		
221311/12021	mise en place d'une nouvelle installation de chauffage pour l'église de Dippach	10 000,00	3 000,00	0,00		
221311/13015	église de Sprinkange - remise en peinture façade - vu son mauvais état, suivant devis	40 000,00	0,00	40 000,00		
	Total 850	52 000,00	3 000,00	40 000,00		
	Total général 8	1 594 615,65	1 070 410,00	613 200,00		
	9 Enseignement					

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental					
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	860 731,61	423 000,00	5 117 875,00		
221311/08002	école primaire: création d'espace scolaire supplémentaire	860 731,61	410 000,00	5 041 000,00		
	- suivant devis et projet approuvés le 20 décembre 2012, (modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011)					
	- montant du devis (y compris alentours, mobilier et installations techniques): 19.460.934,86€					
221311/13025	travaux de toiture container A + B	0,00	13 000,00	0,00		
221311/14027	nouvelle porte d'entrée école centrale	0,00	0,00	61 500,00		
	- vu son état de vétusté avancé, suivant devis					
221311/14028	réfection plafond du hall d'entrée de l'école (plafond acoustique)	0,00	0,00	15 375,00		
	- afin d'améliorer les propriétés acoustiques et le confort des usagers, suivant devis					
	- plafond du préau de l'école					
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	675 000,00	0,00	1 100 000,00		
221313/11013	réalisation de l'infrastructure routière pour accéder au niveau complexe scolaire à Schouweiler	675 000,00	0,00	1 100 000,00		
	- suivant devis approuvé le 20 décembre 2012(modification du projet, y compris volet concernant l'évacuation des eaux)					
	- montant du devis: 2.810.000,00€					
	- tva à récupérer: 6.000.-€ (conduites d'eau)					
223410	Mobilier	0,00	0,00	4 000,00		
223410/99001	mobilier scolaire	0,00	0,00	4 000,00		
	- suivant besoins					
223500	Matériel informatique (hardware)	30 489,79	14 000,00	27 000,00		
223500/99001	acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	30 489,79	14 000,00	27 000,00		
	- mise à jour du matériel informatique pour le travail en classe					
	- machines et logiciels					
	- en 2013: certains ordinateurs remplacés					
	- en 2014: entre autres tableaux informatisés pour travail en classe					
223800	Autres installations	0,00	0,00	7 000,00		
223800/14008	installation d'un four céramique	0,00	0,00	7 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental					
	- pour les classees du cycle 1.2.					
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	0,00	22 339,14		
240000/14026	subside en la faveur de la fabrique d'église de Schouweiler - participation démolition immeuble	0,00	0,00	22 339,14		
	- dans le cadre de la réalisation de la voirie d'accès vers le nouveau site scolaire, participation vu la nécessité de démolition due partiellement à ces travaux, suivant décision du conseil communal du 6 novembre 2013					
	Total 910	1 566 221,40	437 000,00	6 278 214,14		
4/912/	912 Education préscolaire					
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	68 750,90	69 000,00	0,00		
221311/12023	réfection de la façade de l'école préscolaire à Schouweiler	8 750,90	6 000,00	0,00		
	- suivant devis (y compris mise en peinture de la façade de l'ancienne Mairie et réfection des fenêtres du local scolaire)- suivant devis pour la façade approuvé en 2012					
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013					
	- montant du devis: 250.000,00€					
	- chantier achevé					
221311/13016	nouvelle installation d'éclairage	60 000,00	63 000,00	0,00		
	- suivant devis, illumination des classes à refaire, vue les besoins, ensemble avec la réfection des plafonds					
	- y compris travaux de mise en conformité nécessaires					
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013					
223410	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00		
223410/99001	acquisition de mobilier pour les écoles préscolaires	2 000,00	0,00	0,00		
	- suivant besoins					
	- à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013					

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/912/	912 Education préscolaire					
	Total 912	70 750,90	69 000,00	0,00		
4/913/	913 Enseignement primaire					
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	99 500,00	23 000,00	0,00		
221311/13018	nouvelle porte d'entrée école centrale - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	60 000,00	0,00	0,00		
221311/13019	réfection plafond du préau de l'école centrale - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	15 000,00	0,00	0,00		
221311/13020	réfection plafon WC école centrale - suivant devis, dans le cadre du programme pluriannuel de réfection des plafonds de l'école - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	6 500,00	5 000,00	0,00		
221311/13021	rénovation WC hand. école centrale - suivant devis, dans le cadre du programme pluriannuel de réfection des plafonds de l'école - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	18 000,00	18 000,00	0,00		
223410	Mobilier	2 000,00	2 000,00	0,00		
223410/99001	acquisition de mobilier pour l'enseignement primaire - à partir de 2014: reprise sous la fonction 3/910, pour des raisons de bonne interprétation de la nouvelle nomenclature des articles du budget(NPC), applicable à partir de 2013	2 000,00	2 000,00	0,00		
	Total 913	101 500,00	25 000,00	0,00		
	Total général 9	1 738 472,30	531 000,00	6 278 214,14		
	TOTAL GENERAL	8 288 734,74	4 322 615,46	15 409 114,14		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.

Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99097	Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - entretien des matières et des fournitures techniques, du petit outillage, du matériel et des biens spécifiques		1 500,00	1 500,00	1 750,00		
	Dépense globale à ventiler		1 500,00	1 500,00	1 750,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			60,00	70,00		
3/520/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			240,00	280,00		
3/621/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			240,00	280,00		
3/624/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			480,00	560,00		
3/630/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			480,00	560,00		
	Total des tranches imputées			1 500,00	1 750,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes- électricité			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais d'éclairage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible		20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler		20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			10 000,00	10 000,00		
3/831/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			10 000,00	10 000,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - gaz			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais de chauffage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible		13 500,00	13 500,00	14 000,00		
	Dépense globale à ventiler		13 500,00	13 500,00	14 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			6 750,00	7 000,00		
3/831/608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			6 750,00	7 000,00		
	Total des tranches imputées			13 500,00	14 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - électricité			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99092	Ecoles et complexe sportif - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune frais d'éclairage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible		42 500,00	42 500,00	43 000,00		
	Dépense globale à ventiler		42 500,00	42 500,00	43 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 15,00%- 15,00%			6 375,00	6 450,00		
3/259/608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 10,00%- 10,00%			4 250,00	4 300,00		
3/821/608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre 5,00%- 5,00%			2 125,00	2 150,00		
3/822/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 30,00%- 30,00%			12 750,00	12 900,00		
3/910/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 40,00%- 40,00%			17 000,00	17 200,00		
	Total des tranches imputées			42 500,00	43 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - gaz			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99092	Ecoles et complexe sportif - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune frais de chauffage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible		42 500,00	42 500,00	43 000,00		
	Dépense globale à ventiler		42 500,00	42 500,00	43 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/822/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 41,00%- 41,00%			17 425,00	17 630,00		
3/910/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 59,00%- 59,00%			25 075,00	25 370,00		
	Total des tranches imputées			42 500,00	43 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations de base			Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Rémunérations de base-salariés à tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers)		718 000,00	718 000,00	748 200,00		
	Dépense globale à ventiler		718 000,00	718 000,00	748 200,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			14 360,00	14 964,00		
3/520/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			14 360,00	14 964,00		
3/621/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			93 340,00	97 266,00		
3/624/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			136 420,00	142 158,00		
3/626/621000/99004	ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			114 880,00	119 712,00		
3/630/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			35 900,00	37 410,00		
3/821/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			21 540,00	22 446,00		
3/822/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			50 260,00	52 374,00		
3/831/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			35 900,00	37 410,00		
3/910/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			201 040,00	209 496,00		
	Total des tranches imputées			718 000,00	748 200,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations - charges patronales		Montants autorisés en 2013	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014	Budget rectificatif 2013	Budget de 2014
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers)	108 000,00	108 000,00	108 000,00		
	Dépense globale à ventiler	108 000,00	108 000,00	108 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :					
3/411/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%		2 160,00	2 160,00		
3/520/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%		2 160,00	2 160,00		
3/621/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 13,00%- 13,00%		14 040,00	14 040,00		
3/624/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 19,00%- 19,00%		20 520,00	20 520,00		
3/626/623000/99004	ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%		17 280,00	17 280,00		
3/630/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%		5 400,00	5 400,00		
3/821/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 3,00%- 3,00%		3 240,00	3 240,00		
3/822/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 7,00%- 7,00%		7 560,00	7 560,00		
3/831/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%		5 400,00	5 400,00		
3/910/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 28,00%- 28,00%		30 240,00	30 240,00		
	Total des tranches imputées		108 000,00	108 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - masse d'habillement			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608160/99001	Masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers: 4.300,-€ - acquisition de vêtements de sécurité		8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler		8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			160,00	160,00		
3/520/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			160,00	160,00		
3/621/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			1 040,00	1 040,00		
3/624/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			1 520,00	1 520,00		
3/626/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			1 280,00	1 280,00		
3/630/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			400,00	400,00		
3/821/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			240,00	240,00		
3/822/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			560,00	560,00		
3/831/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			400,00	400,00		
3/910/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			2 240,00	2 240,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - produits d'entretien			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603200/99091	atelier - bâtiment - produits d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage		500,00	500,00	500,00		
	Dépense globale à ventiler		500,00	500,00	500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 4,00%- 4,00%			20,00	20,00		
3/520/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/621/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/624/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
3/630/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
	Total des tranches imputées			500,00	500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - pneus et autres pièces de rechange			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603300/99093	atelier - pneus et autres pièces de rechange - achat de nouveaux pneus et autres acquisitions pour l'entretien des véhicules des services de régie		5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler		5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 4,00%- 4,00%			200,00	240,00		
3/520/603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			800,00	960,00		
3/621/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			800,00	960,00		
3/624/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 920,00		
3/630/603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - carburants pour véhicules			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99093	atelier- carburants pour véhicules - achat de carburants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie		20 000,00	20 000,00	20 500,00		
	Dépense globale à ventiler		20 000,00	20 000,00	20 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 4,00%- 4,00%			800,00	820,00		
3/520/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			3 200,00	3 280,00		
3/621/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			3 200,00	3 280,00		
3/624/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			6 400,00	6 560,00		
3/630/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			6 400,00	6 560,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	20 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - lubrifiants			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603700/99093	atelier - lubrifiants - achat de lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Dépense globale à ventiler		1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 4,00%- 4,00%			40,00	40,00		
3/520/603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants 16,00%- 16,00%			160,00	160,00		
3/621/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 16,00%- 16,00%			160,00	160,00		
3/624/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			320,00	320,00		
3/630/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			320,00	320,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	1 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - assurances			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99093	atelier - véhicule - assurances - pour les véhicules des services de régie		4 000,00	4 000,00	4 100,00		
	Dépense globale à ventiler		4 000,00	4 000,00	4 100,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 4,00%- 4,00%			160,00	164,00		
3/520/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			640,00	656,00		
3/621/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			640,00	656,00		
3/624/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 312,00		
3/630/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 312,00		
	Total des tranches imputées			4 000,00	4 100,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - électricité			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99091	atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage		3 000,00	3 000,00	3 500,00		
	Dépense globale à ventiler		3 000,00	3 000,00	3 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			120,00	140,00		
3/520/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			480,00	560,00		
3/621/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			480,00	560,00		
3/624/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			960,00	1 120,00		
3/630/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			960,00	1 120,00		
	Total des tranches imputées			3 000,00	3 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - chaleur			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99091	atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage		14 000,00	14 000,00	14 500,00		
	Dépense globale à ventiler		14 000,00	14 000,00	14 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			560,00	580,00		
3/520/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			2 240,00	2 320,00		
3/621/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			2 240,00	2 320,00		
3/624/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			4 480,00	4 640,00		
3/630/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			4 480,00	4 640,00		
	Total des tranches imputées			14 000,00	14 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - fournitures d'entretien			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99091	atelier - bâtiment - fournitures d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage		500,00	500,00	1 000,00		
	Dépense globale à ventiler		500,00	500,00	1 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			20,00	40,00		
3/520/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	160,00		
3/621/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	160,00		
3/624/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	320,00		
3/630/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	320,00		
	Total des tranches imputées			500,00	1 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - petit équipement			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99091	atelier - bâtiment - petit équipement - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage		500,00	500,00	500,00		
	Dépense globale à ventiler		500,00	500,00	500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 4,00%- 4,00%			20,00	20,00		
3/520/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/621/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/624/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
3/630/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
	Total des tranches imputées			500,00	500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99091	atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage		5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler		5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			200,00	200,00		
3/520/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			800,00	800,00		
3/621/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			800,00	800,00		
3/624/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 600,00		
3/630/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - fournitures d'entretien			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99098	atelier - fournitures d'entretien - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques		6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler		6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			240,00	240,00		
3/520/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			960,00	960,00		
3/621/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			960,00	960,00		
3/624/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 920,00	1 920,00		
3/630/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 920,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			6 000,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - petit équipement et outillage			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99098	atelier - petit équipement et outillage - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques		6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler		6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 4,00%- 4,00%			240,00	240,00		
3/520/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			960,00	960,00		
3/621/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			960,00	960,00		
3/624/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			1 920,00	1 920,00		
3/630/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			1 920,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			6 000,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - fournitures d'entretien			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99093	atelier - véhicule - fournitures d'entretien - pour l'entretien des véhicules des services de régie		4 000,00	4 000,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler		4 000,00	4 000,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			160,00	200,00		
3/520/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			640,00	800,00		
3/621/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			640,00	800,00		
3/624/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 600,00		
3/630/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			4 000,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - petit équipement			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99093	atelier - véhicule - petit équipement - pour l'entretien des véhicules des services de régie		4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Dépense globale à ventiler		4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 4,00%- 4,00%			180,00	180,00		
3/520/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			720,00	720,00		
3/621/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			720,00	720,00		
3/624/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 440,00	1 440,00		
3/630/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 440,00	1 440,00		
	Total des tranches imputées			4 500,00	4 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations			Montants autorisés en 2013	Budget rectifié 2013	Budget de 2014	Budget rectifié 2013	Budget de 2014
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99093	atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations - pour l'entretien des véhicules des services de régie		15 000,00	15 000,00	16 000,00		
	Dépense globale à ventiler		15 000,00	15 000,00	16 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			600,00	640,00		
3/520/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			2 400,00	2 560,00		
3/621/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			2 400,00	2 560,00		
3/624/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			4 800,00	5 120,00		
3/630/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			4 800,00	5 120,00		
	Total des tranches imputées			15 000,00	16 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

		Budget rectifié 2013		Budget 2014	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
412	Sylviculture	122 000,00	245 607,75	186 000,00	245 800,00
422	Distribution de gaz naturel	12 300,00	0,00	12 300,00	0,00
510	Gestion des déchets	329 265,00	512 140,00	431 765,00	524 600,00
520	Gestion des eaux usées	183 250,00	147 160,00	433 250,00	170 820,00
630	Alimentation en eau	401 750,00	400 910,00	653 250,00	485 182,00
822	Hals sportifs	0,00	124 305,00	446,21	130 624,00
823	Piscines	0,00	185 240,91	0,00	181 714,74

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2013

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	113 689,02	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	8 765 589,57	1 692 681,39		
2	Protection sociale	179 050,00	576 013,45		
3	Ordre et sécurité publics	2 000,00	83 550,00		
4	Affaires économiques	151 350,00	312 507,75		
5	Protection de l'environnement	513 395,00	741 724,14		
6	Logements et équipements collectifs	442 545,80	1 135 793,17		
7	Santé	0,00	750,00		
8	Loisirs, culture et culte	21 595,79	721 939,61		
9	Enseignement	295 045,83	1 919 995,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		10 484 261,01	7 184 954,51		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2013

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	43 315,00		
2	Protection sociale	4 000,00	83 500,00		
3	Ordre et sécurité publics	300,00	177 000,00		
4	Affaires économiques	98 300,00	173 500,00		
5	Protection de l'environnement	204 007,10	542 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	328 700,00	1 701 890,46		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	1 070 410,00		
9	Enseignement	0,00	531 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		635 307,10	4 322 615,46		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	9 035 504,02	2 107 778,95		
2	Protection sociale	75 500,00	668 402,92		
3	Ordre et sécurité publics	2 000,00	129 760,00		
4	Affaires économiques	233 500,00	346 368,00		
5	Protection de l'environnement	865 895,00	781 670,34		
6	Logements et équipements collectifs	705 545,80	1 267 203,24		
7	Santé	0,00	1 400,00		
8	Loisirs, culture et culte	22 042,00	749 220,53		
9	Enseignement	91 800,00	2 011 296,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		11 031 786,82	8 063 099,98		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	5 900 000,00	49 500,00		
2	Protection sociale	4 400,00	33 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	157 500,00	4 724 500,00		
4	Affaires économiques	3 875,00	702 000,00		
5	Protection de l'environnement	663 500,00	636 200,00		
6	Logements et équipements collectifs	480 500,00	2 372 500,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	613 200,00		
9	Enseignement	0,00	6 278 214,14		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		7 209 775,00	15 409 114,14		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2013

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	10 484 261,01	635 307,10		
Total des dépenses	7 184 954,51	4 322 615,46		
Boni propre à l'exercice	3 299 306,50			
Mali propre à l'exercice		3 687 308,36		
Boni du compte 2012	5 646 794,31			
Mali du compte 2012				
Boni général	8 946 100,81			
Mali général		3 687 308,36		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 3 687 308,36	+ 3 687 308,36		
Boni présumé fin 2013	5 258 792,45			
Mali présumé fin 2013				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	11 031 786,82	7 209 775,00		
Total des dépenses	8 063 099,98	15 409 114,14	8 063 099,98	
Boni propre à l'exercice	2 968 686,84		2 968 686,84	
Mali propre à l'exercice		8 199 339,14		
Boni présumé fin 2013	5 258 792,45		5 258 792,45	
Mali présumé fin 2013				
Boni général	8 227 479,29		8 227 479,29	
Mali général		8 199 339,14		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 8 199 339,14	+ 8 199 339,14		
Boni définitif	28 140,15		28 140,15	
Mali définitif				

FONDS DE RESERVE BUDGETAIRE (article 144 loi communale)

Dotation (D) du Fonds (article 3/1390/6920) ou Recours (R) au Fonds (article 2/1390/7920) ou Intérêts créditeurs (I)				
Dotation (D) ou Recours (R) ou Intérêts créditeurs (I)	date	- mandat (M) ou titre (T) + art.budgétaire - Intérêts créditeurs (I)	montant	montant cumulé
Dotation	17/03/03	M, art. 3/1390/6920	230 246,74	230 246,74
Dotation	20/07/04	M, art. 3/1390/6920	38 908,54	269 155,28
Recours	12/12/05	T, art. 2/1390/7920	269 155,28	0,00

Compte Bancaire: LU12 0025 1540 0570 1400

Situation du Fonds au 31.12.2013: 31.12.2012

Banque: BILL

article du Journal auxiliaire:

Date: 21 février 2014

 Signature du receveur communal

FONDS DE RESERVE PACTE LOGEMENT
(article 144 loi communale; loi pacte logement du 12.12.2008)

Dotation (D) du Fonds (article 4/0710/2701/001) ou Recours (R) au Fonds (article 1/code fonctionnel/2701/001) ou Intérêts créditeurs (I)				
Dotation (D) ou Recours (R) ou Intérêts créditeurs (I)	date	- mandat (M) ou titre (T) + art.budgétaire - Intérêts créditeurs (I)	montant	montant cumulé
Dotation	25/01/11			

Compte Bancaire: LU 62 0025 1540 0577 8100

Situation du Fonds au 31.12.2013: 31.12.2012

Banque: BILL

article du Journal auxiliaire:

Date: 21 février 2014

Signature du receveur communal

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 27.12.2013

Date de l'annonce publique
de la séance 16.12.2013

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre; MM. Hahn. et Haas, échevins;
MM. Bosseler, Kariger, Neu, Braun, Theisen, Berger, Bleser et
Meyers, conseillers; M. Elsen, secrétaire.

Date de la convocation des
conseillers 16.12.2013

Absents: a) excusés /

b) sans motif /

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2013 et au budget de l'exercice 2014;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

par sept voix contre quatre voix
le budget rectifié de l'exercice 2013

| par sept voix contre quatre voix
le budget de l'exercice 2014

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Schouweiler, le 27 décembre 2013

La bourgmestre,

Manon Bei-Roller

Le secrétaire,

Claude ELSÉN

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Commune de _____

N° _____

Brm.- Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région - Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes - aux fins d'apurement.

_____, le _____

Le Commissaire de district,

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,

Vu l'article 124 de la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2013 et le budget de l'exercice 2014 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,